
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2018

La séance est ouverte à 16 heures 18 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTTOIS – Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Chantal ROUX – Mme Pascale CROZON - M. Jean-Paul CHICH - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Pascal MERLIN - M. Stéphane FRIOUX - M. Hector BRAVO - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Yasmina SALHI - M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL - Mme Dominique ITRI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL - M. Michel CASOLA - M. Stéphane PONCET - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à Mme Dany MONTTOIS)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à M. Prosper KABALO)

M. Alain BRISSARD (en retard, pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Movses NISSANIAN (en retard, pouvoir à Mme Christelle GACHET)

Mme Chafia TIFRA (excusée)

M. Yann CROMBECQUE (en retard, pouvoir à M. Didier VULLIERME)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Samia BELAZIZ (excusée)

Mme Natalie PERRET (en retard, pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

Mme Prune CHANAY (en retard, pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Régis LACOSTE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

Mme Djamila GHEMRI (excusée)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons débiter cette séance. Excusez-moi du retard qui cette fois-ci est dû assez largement à moi-même. J'en profite pour remercier Frédéric Lamantia d'avoir évoqué la mémoire de Charles Aznavour à travers une série d'airs que vous avez sans doute tous reconnus.

Merci à lui.

(Applaudissements)

Merci encore de la part de ce Conseil Municipal d'avoir toujours autant d'à-propos dans nos musiques qui précèdent la séance.

Je vais donner la parole pour l'appel nominal à Mathieu Soares.

(M. Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Mes chers collègues, vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera dans les travées de notre assemblée.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du 28 juin 2018.

Avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre d'actes que j'ai signés en fonction de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour lesquels vous m'avez donné délégation au début de ce mandat.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Au préalable, comme nous le faisons chaque fois, je vous donne la date du prochain Conseil Municipal : le 19 novembre 2018.

Nous entamons l'ordre du jour du Conseil Municipal avec un certain nombre de garanties d'emprunt pour lesquelles il n'y a pas eu de demande d'intervention, au nombre de six. M. Kabalo en est le rapporteur.

1 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS, 29 RUE DES CHARMETTES À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) -

2 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 110 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « L'AURORE », 428 A 434 COURS ÉMILE-ZOLA À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre) –

3 – GARANTIE D’EMPRUNT OPH DE L’AIN, DYNACITE - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS, 53-55 RUE ÉDOUARD-VAILLANT À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

4 – GARANTIE D’EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 44 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « ORGANZA », (BÂTIMENT P2A), 48 RUE DECOMBEROUSSE (ZAC DE LA SOIE) À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

5 – GARANTIE D’EMPRUNT OPH DE L’AIN, DYNACITÉ - ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS, 12 RUE FRÉDÉRIC-FAYS À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

6 – GARANTIE D’EMPRUNT RHONE-SAÔNE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, RÉSIDENCE CADENCE DE PROMOGIM, 17 IMPASSE AMBLARD - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

M. LE MAIRE.- Nous avons maintenant un certain nombre de rapports sur lesquels il y a eu une ou plusieurs demandes d’intervention, souvent plusieurs.

7 – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- M. Berthilier qui en est le rapporteur va vous expliquer pourquoi on prolonge d'une année ce qui avait été préalablement signé. Je vais lui demander de présenter ce rapport. Trois groupes interviendront : le groupe UDI, le groupe Front National et le groupe communiste.

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous présente donc cette modification, c'est un avenant que nous faisons au PEDT. D'un point de vue strictement administratif, c'est une prolongation d'un an d'un PEDT de trois ans.

Pourquoi ? Nous sommes actuellement engagés dans un bilan partagé des rythmes éducatifs avec l'Éducation nationale, la CAF et la direction départementale de la cohésion sociale et nous avons décidé d'un commun accord de renouveler ce PEDT dans l'attente de la fin de ce travail que nous menons actuellement sur la question des rythmes éducatifs.

Il est bien évident qu'un projet éducatif de territoire doit intégrer d'éventuelles évolutions que nous aurions à la rentrée 2019. C'est pourquoi nous prenons le temps et que cela se matérialise par un PEDT pour lequel il n'y a quasiment pas de modification. C'est plutôt la reconduction de l'existant pour permettre de continuer à bénéficier, comme nous sommes à quatre jours et demi, des financements de l'État.

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu, lors de la conférence des présidents, d'avoir un temps maximum de 3 minutes chacun. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Globalement, nous préférons des rythmes scolaires mieux adaptés aux rythmes de l'enfant, et donc, comme dans de nombreux pays, le travail d'instruction, pour citer Victor Hugo, doit se concentrer le matin, et l'après-midi doit se limiter à des activités périscolaires et d'éveil. La réforme des rythmes scolaires n'a pas été assez loin !

Par exemple, l'éducation physique et sportive devrait donc être intégrée, comme cela est fait dans de nombreux pays modernes, dans le cadre d'activités périscolaires. Cela laisserait plus de temps à l'enseignement des fondamentaux, qui sont enfin redevenus au cœur de l'instruction, comme l'a insufflé Jean-Michel Blanquer, notre si populaire ministre de l'Éducation nationale. Nous ne pouvons toutefois pas reprocher cela à la municipalité, car ce sont les gouvernements Hollande qui ont bâclé cette réforme.

L'autre erreur de la réforme est d'avoir rendu payant le périscolaire. Mais avec plus de trente ans d'alternance du PS au pouvoir, cela a conduit la France dans la situation économique difficile d'aujourd'hui et la France ne pouvait probablement pas garantir la gratuité du périscolaire. Le résultat de cette réforme bâclée est un financement du périscolaire fort complexe comme trop souvent en France. Il fait même intervenir la Caisse d'allocations familiales sous condition de contribution des familles.

Quant à l'action de la Mairie de Villeurbanne que l'on traite ici, nous nous interrogeons sur la nature précise des activités périscolaires qu'elle organise. Nous attendons toujours un bilan sur la nature des activités, les volumes horaires associés, le nombre d'élèves concernés et la qualification des intervenants. Nous constatons que ce bilan est annoncé mais toujours pas publié.

Nos retours nous donnent des indications selon lesquelles les parents qui sont en condition de ressources où ils doivent contribuer significativement au financement du périscolaire utilisent peu le périscolaire organisé par la mairie et ont recours à des activités certes payantes, mais qu'ils peuvent choisir et qu'ils estiment de bonne qualité.

Si cela devait se confirmer, cela montrerait une certaine discrimination chez les élèves

qui suivent le périscolaire officiel et attesterait d'un échec au moins partiel de la politique de la ville en la matière, échec de la mixité sociale que nous soutenons.

Nous attendons donc avec beaucoup d'intérêt le bilan chiffré du périscolaire à Villeurbanne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À travers ce projet éducatif de territoire pour 2018-2019, il nous est proposé le statu quo sur la question des rythmes scolaires, avant que vous preniez une décision finale en 2019. La question est donc de se positionner par rapport au maintien de la semaine de quatre jours et demi. Pour répondre à cette question, au préalable, il faudrait faire un bilan de cette réforme. D'un point de vue de l'enfant tout d'abord car ces rythmes scolaires nous ont été vendus au titre du bien-être de l'enfant. Or, aucun bilan probant ne démontre une quelconque amélioration, ou même son contraire d'ailleurs.

Quant aux avis, ils sont partagés, certains pointent la fatigue, d'autres vantent la multiplicité des activités proposées.

D'un point de vue des familles le bilan est plus critique. Pêle-mêle on trouve le coût des activités (mais l'école publique est-elle encore gratuite ?), la difficulté d'organisation du temps de vie familiale, le problème de la garde des enfants.

Mais ce qui est intéressant, c'est le point de vue du personnel scolaire. Un article du *Progrès* relayait le peu d'engouement des directeurs et des enseignants à Villeurbanne pour cette réforme. Ainsi, en juin 2018, sept directions restaient vacantes, symbole de la stratégie de fuite du personnel encadrant.

On peut aussi se demander si nous n'assistons pas à un faux débat dans la mesure où, avec la possibilité de dérogation, le ministère de l'Éducation a ouvert la boîte de Pandore et certainement programmé la fin des rythmes scolaires.

Depuis la publication en juin 2017 du décret permettant le retour de la semaine de quatre jours, la tendance majoritaire dans les communes va dans ce sens. Dans le Rhône, un tiers des communes dont Lyon étaient revenues à la semaine des quatre jours, et ce dès janvier 2018.

On peut aussi s'interroger sur le fait de savoir si ce débat n'est pas tronqué dans la mesure où ministère et collectivités n'auront certainement plus les moyens humains et financiers de maintenir cette réforme en 2019. La fin des contrats aidés entraîne *de facto* la fin quasi complète des EVS en juin 2019 à Villeurbanne, ce qui pose un réel problème d'organisation dans les groupes scolaires.

Enfin, la réforme scolaire annoncée par le gouvernement pourrait aussi sonner le glas pour les rythmes scolaires.

Concernant Villeurbanne, vous vous êtes fait l'avocat de cette réforme mais, à présent, vous êtes bien conscient de la désaffection majoritaire pour ces rythmes scolaires et du

débat vif que cela suscite. Pour sortir de cette ornière, vous vous lancez à la recherche d'un consensus.

Les modalités arrêtées, diagnostics, partages, consultations, ont pour objectif de faire émerger ce consensus. Les moyens déployés sont considérables : un cabinet de recherche en sciences sociales, une agence de communication. Une consultation directe des parents aurait été moins coûteuse et plus rapide pour annoncer au final le même résultat.

En réalité, la question qui devrait se poser est : quelles sont les conséquences du maintien de la semaine de quatre jours et demi ? En jouant les irréductibles, vous risquez de rendre moins attractives les écoles pour une partie du personnel encadrant mais aussi de vous mettre à dos certaines familles.

En conséquence, nous allons voter contre ce rapport car nous avons dès le départ indiqué le caractère complexe et un peu bricolé de cette réforme. Cependant, cela ne veut pas dire que le retour de la semaine de quatre jours est la solution miracle. Le récent bilan fait sur le niveau des élèves de maternelle et de CP démontre que notre système est peu performant voire complètement dépassé et nécessite une vraie réforme avec moins de précipitation mais avec des objectifs beaucoup plus réalistes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

Ce projet éducatif de territoire qui revient en débat dans notre assemblée remet au cœur de nos discussions la question éducative, une fois de plus. Je ne voudrais pas commencer mon intervention sans revenir sur ce que vient de dire M. Hervé Morel, son plaidoyer pour l'externalisation de l'enseignement physique et sportif à l'école. Quand on sait qu'aujourd'hui il y a un appel qui commence à prendre un peu d'écho des moniteurs et des professeurs d'éducation physique au collège qui alertent sur la difficulté aujourd'hui en termes de savoir nager chez un certain nombre d'élèves et d'enfants d'âges différents, je trouve qu'on est là un peu en contradiction avec une exigence aujourd'hui et, finalement, avec une exigence de notre temps, c'est-à-dire le fait de dire que de moins en moins d'enfants savent nager.

Je suis interpellé par cette vision un peu rétrograde de l'éducation où les enseignants se concentreraient uniquement sur le lire, écrire, compter, en oubliant tout ce qui fait l'éducation d'un enfant. Cette vision rétrograde est un peu rêveuse. Cela fait penser au Petit Nicolas mais il me semble que la société a changé depuis.

Je ne reviendrai pas sur les tarifs dont nous avons largement débattu avec un ensemble d'ajustements. Oui, c'est payant, mais nous avons eu le débat sur la façon de répartir entre l'usager et le contribuable la charge que représentaient des activités périscolaires de qualité avec un encadrement assez élevé. Il me semble aussi que l'on a ajusté avec un certain nombre de tarifs préférentiels, à la fois des tarifs sociaux et des tarifs pédagogiques, pour répondre à cet enjeu éducatif de complémentarité entre le temps scolaire et le périscolaire.

Je reviendrai sur le fond du débat parce que cette délibération fait écho à l'actualité sur le bilan partagé des rythmes.

En quatre ans de mandat comme conseiller délégué à la réussite éducative, ce sont aussi quatre ans de débats sur les rythmes éducatifs de l'enfant, souvent résumés de manière restrictive à cette alternative entre quatre jours ou quatre jours et demi d'école.

J'espère que notre Conseil Municipal, avec ses délibérations, élargisse le débat sur le rythme des enfants sur trois échelles : la journée et même la semaine avec une organisation dont nous avons déjà débattu un certain nombre de fois, mais également l'année scolaire avec cette question centrale de la longueur des vacances, une question que l'on n'a jamais tranchée, et enfin le parcours éducatif de l'enfant tout au long de sa vie avec le passage petite enfance, école, collègue.

Sur ces trois échelles, chaque fois, on doit avoir une préoccupation centrale, celle de la continuité éducative et du respect des rythmes de l'enfant, et c'est ce à quoi s'attaque ce projet éducatif de territoire parce qu'on ne peut pas découper les temps de l'enfant en petites tranches sur lesquelles chacun interviendrait de son côté, il nous faut penser vaste et faire l'effort de nous mettre à l'échelle des enfants afin de travailler ensemble à un projet cohérent, par-delà nos cultures institutionnelles, nos rôles et nos préoccupations personnelles.

Nous devons passer du temps sur ce débat central, nous devons aussi le prendre dans son intégralité et mobiliser toutes les ressources locales pour parvenir à remplir les objectifs fixés qui sont la réussite de chaque enfant, quel que soit son milieu d'origine.

C'est pourquoi, au risque d'être un peu à contre-courant et finalement pour répondre un peu à M. Poncet, il ne s'agit ni d'un débat de pédagogues, ni d'un débat de parents, c'est un débat qui ne se résout ni par la technique ni par un supposé pragmatisme, c'est bien une discussion large et ouverte qui doit aboutir à un choix de société : quelle est la place de l'enfant ?

J'en viens à ma deuxième remarque, puisqu'il ne faut pas être restrictif sur ce débat, il s'agit d'en faire un véritable débat de société à l'échelle de la ville. C'est une méthode que pour ma part j'assume et que nous menons collectivement. C'est un débat à la fois sur les temps éducatifs qui a été au cœur des enjeux et des élections municipales de 2014, qui a été tranché par les électeurs de Villeurbanne ; c'est un débat sur notre projet éducatif qui a été porté en 2015 par plusieurs temps forts d'échanges et par ce grand temps fort des rencontres de l'éducation qui ont donné le coup d'envoi du PEDT que nous amendons aujourd'hui. C'est enfin un projet qui prendra une autre ampleur à présent avec ce débat partagé sur les rythmes éducatifs de l'enfant mais, plus largement, sur le projet éducatif de territoire, et tout ce que nous mobilisons à la fois Ville, Éducation nationale, acteurs associatifs, tous nos partenaires, autour de l'enfant, pour répondre collectivement à la continuité éducative d'un enfant et donc à toute la vie d'un enfant.

Une fois ces deux remarques soulignées, je voudrais conclure en affirmant que cette ambition éducative qui nous porte, c'est une ambition qui nous met toutes et tous à hauteur d'enfant pour viser à faire « République ». L'école est notre premier outil, il faut nous battre pour qu'elle puisse remplir ses missions parce qu'elle ne les remplira pas seule.

Il faut y parvenir en mettant autour de la table tous les acteurs, en mobilisant toutes nos ressources, pour que par l'école, par notre mobilisation pour la réussite de chacun et loin

des chimères de la méritocratie, nous parvenions à faire aboutir la République pour de vrai, c'est-à-dire qu'elle remplisse la promesse républicaine, une société où chacune, chacun a les moyens de réussir sa vie. C'est notre ambition ici à Villeurbanne et c'est l'ambition que porte ce projet éducatif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier pour apporter des éléments d'explication et de réponse dans ce débat ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Poncet, quand je vous écoute, je trouve que c'est formidable d'être populiste. On tend l'oreille un jour, on passe dans la rue, on entend quelqu'un qui dit qu'il est contre la solution A, on continue, on entend quelqu'un qui dit qu'il est contre la solution B, on va dire que l'on est contre les deux mais on ne pense pas une seule seconde à ce que l'on pourrait proposer, ce serait se mettre en situation d'exercer des responsabilités.

Vous dites ni quatre jours ni quatre jours et demi, peut-être cinq, six ou sept ? On peut en parler comme vous voulez mais essayez de vous projeter comme si vous étiez en situation. Heureusement, on s'en prémunit aujourd'hui. Malheureusement, on voit où nous mènent de telles idées allant dans le sens du vent, qui veulent faire plaisir à tout le monde et qui, à la fin, ne résolvent absolument aucun problème.

Monsieur Morel, je vous ai bien écouté. Le sens de la rhétorique, c'est très bien mais on ne peut pas dire tout et son contraire, d'un côté qu'il faudrait que tout soit gratuit et, de l'autre côté, vilipender la dépense publique. On ne peut pas dire d'un côté que c'est formidable, il y a de la qualité, et dire que c'est dommage parce que tout le monde n'en bénéficie pas. Si c'était mauvais, cela aurait été mieux parce que cela aurait été l'égalité par le bas ! C'est formidable !

Notre travail n'est pas de dire qu'il faut faire mauvais pour tout le monde mais qu'il faut faire bien pour tous, mais cela veut dire peut-être passer par des étapes, se dire qu'on va toucher beaucoup plus d'enfants qu'on ne le faisait avant et que l'on va encore continuer parce qu'on a encore du chemin à parcourir.

Par rapport au bilan partagé des rythmes que nous sommes en train de faire, Mathieu Soares a rappelé un certain nombre de principes, de valeurs, et a répondu très bien sur le fond à un certain nombre de sujets. Je ne reviendrai pas dans le détail.

Dans le temps dans lequel nous sommes, oui, nous prenons un an pour discuter, travailler, essayer de trouver du consensus. C'est toujours plus difficile à faire que de faire des sondages ou de faire faussement trancher une majorité par rapport à une minorité quand on sait que les problèmes sont complexes.

Nous sommes au milieu de ce travail, il continuera. Si vous avez des comparaisons internationales à donner, monsieur Morel, n'hésitez pas, il y a le Facebook live mercredi soir ! Les comparaisons internationales ne sont pas toujours pertinentes mais, en matière d'éducation, c'est très intéressant.

Nous avons déjà fait un premier bilan voici quelque temps en commission. S'il faut en refaire un, pas de souci. En tout cas, il est normal que vous n'avez pas le bilan, moi-même je ne l'ai pas encore. Le principe du bilan, c'est qu'on n'écrit pas les réponses avant d'avoir écouté tout le monde. On attendra d'écouter tout le monde et ensuite on prendra des décisions.

Mais rassurez-vous, les choses se passent dans l'ordre qu'il était prévu. On met des moyens importants dans ce domaine. Certes, il y a des avis différents, des enseignants qui considèrent que ce serait mieux de ne pas travailler le matin. Nous l'entendons et nous en tenons compte.

Nous entendons aussi les animateurs qui ont trouvé du travail depuis trois ou quatre ans et pour qui cela compte aussi, et on ne leur demande jamais leur avis alors que nous, nous le faisons. On demande aussi et enfin, c'est ce que nous faisons en ce moment, l'avis des enfants qui sont les premiers concernés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Berthilier.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre - 2 abstentions) –

8 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION À LA CHARTE « VILLES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ (PNNS) » - Mme Agnès THOUVENOT

9 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE - RHÔNE-ALPES (ARS ARA) ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES MICRO PROJETS NUTRITION/SANTÉ - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot a souhaité avoir une présentation globale. Nous aurons ensuite une intervention du groupe communiste de deux minutes. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Ces deux délibérations illustrent bien que la politique de santé que la Ville conduit depuis de nombreuses années. Vous vous en souvenez sûrement, en décembre 2017, nous avons voté le contrat local de santé, le renouvellement de l'adhésion à la charte « Villes actives du programme national nutrition santé ». La délibération pour une signature d'une convention pluriannuelle avec l'ARS illustre bien la reconnaissance que l'ARS et l'ensemble des partenaires publics ont vis-à-vis de l'action municipale.

Je présenterai les quelques actions qui sont menées, elles sont décrites dans le document. Ce sont des actions menées, soit en régie municipale soit en partenariat avec d'autres acteurs publics, soit avec le secteur associatif. On voit bien la richesse de ces modes de partenariat, tantôt le service public en propre, tantôt avec les autres partenaires, tantôt avec le secteur associatif. Chaque fois, la philosophie est la même : développer les compétences psychosociales, c'est-à-dire les compétences que nous avons chacun, dont

nous sommes tous dotés pour être acteurs de notre santé. C'est dans ce cadre que nous vous proposons ces deux délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Je remercie Agnès Thouvenot de sa présentation qui était néanmoins nécessaire, je vais mettre ces rapports aux voix.

Sur le renouvellement de l'adhésion à la charte « Villes actives du programme national nutrition santé » ?

- Adopté à l'unanimité -

Sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'ARS ARA ?

- Adopté à l'unanimité -

10 – ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA MÉTROPOLE DE LYON - M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- C'est la Métropole qui aujourd'hui porte la responsabilité de ce règlement sur lequel nous avons un avis à donner.

Le rapport initial a été présenté le 25 juin. Il avait été précédé d'ailleurs d'un premier rapport en Métropole pour préciser les modalités de la concertation. Chaque collectivité locale a maintenant à se prononcer. Le processus ne sera pas pour autant terminé puisqu'il s'agit des orientations générales et non pas du règlement lui-même mais on peut comprendre que les orientations générales aient de l'importance dans le règlement.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Un rappel sur le règlement local de publicité villeurbannais tel qu'il existe aujourd'hui. Le premier a été établi en 2004, cela fait donc maintenant presque quinze ans que nous avons ici à Villeurbanne un règlement local de publicité. Il a été révisé en 2008, en lien avec, à l'époque, la charte « A nous la belle ville », c'était une révision plutôt ambitieuse, la première fois qu'une grande ville revoyait son règlement local avec un objectif d'amélioration du paysage.

C'est toujours ce règlement qui est aujourd'hui en vigueur, qui a d'ailleurs permis, depuis 2008, de baisser de près de 75 % le nombre de dispositifs publicitaires présents sur notre commune, la surface et l'intensité, avec une vigilance particulière sur ce qui est affiché.

Depuis 2009, nous avons mis en place la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) qui avait pour objectif, là aussi, de mieux maîtriser le nombre et la superficie des dispositifs publicitaires et des enseignes, tout en préservant à la fois le commerce de proximité et les activités à but non lucratif. Je vous rappellerai pour mémoire que, dès la

première année, cette TLPE avait permis de baisser de 17 % la superficie des enseignes et publicités sur la commune.

Pourquoi sommes-nous sollicités aujourd'hui sur un règlement local de publicité métropolitain ? En 2010 est intervenue la loi Grenelle 2 sur l'engagement national pour l'environnement qui modifiait la procédure RLP. Pour faire simple, cette loi dit que les règlements de publicité passent au niveau métropolitain dans une procédure identique à celle mise en place pour les PLU, tout en conservant au maire ses pouvoirs de police et donc l'application de ce règlement.

Cette loi Grenelle 2 a également fixé à dix ans (juillet 2010-juillet 2020) la validité des règlements communaux. Si un règlement métropolitain n'était pas adopté d'ici à juillet 2020, ce serait le règlement national de la publicité qui s'appliquerait sur le territoire de la Métropole, et plus particulièrement sur Villeurbanne, sachant que ce règlement national est excessivement, voire énormément, plus permissif que ne l'est le nôtre aujourd'hui.

Qui plus est, mais c'est peut-être un peu moins gênant, le pouvoir de police échapperait au maire et reviendrait *de facto* au préfet.

Si on en arrivait à cette situation, cela amènerait à ruiner les quinze ans d'efforts entrepris sur la commune, notamment pour améliorer le cadre de vie.

M. le Maire le rappelait tout à l'heure, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui doit être débattue dans tous les conseils municipaux de la Métropole avant novembre 2018 pour émettre un avis sur les grandes orientations du règlement local de publicité métropolitain. C'est une étape importante qui fixe des orientations généralistes plutôt consensuelles et qui répondent dans l'ensemble aux aspirations de la Ville de Villeurbanne, qui rejoignent un certain nombre d'enjeux que nous avons déjà dans notre règlement local.

Pour la Métropole, c'est un enjeu d'harmonisation mais, pour nous, l'un des prérequis, c'est bien d'avoir un règlement métropolitain demain qui ne soit pas en deçà de celui qu'a pris aujourd'hui la Ville, c'est-à-dire qu'il pourrait être plus restrictif mais en aucun cas moins restrictif que celui que nous appliquons aujourd'hui.

Le principal du travail est maintenant devant nous. Les orientations, c'est bien mais c'est souvent dans les détails que se cache le diable, et tout ce travail est maintenant à venir dans une procédure qui ressemble très fortement à celle du PLU où tout le territoire métropolitain sera découpé en zones dans lesquelles la publicité sera autorisée ou non et avec différentes règles.

Nous avons déjà identifié un certain nombre de points de vigilance, notamment sur la question de la publicité numérique qui est un nouveau moyen de faire de la publicité, qui jusqu'à présent n'était pas abordée dans les règlements locaux et qui devra être traitée dans celui-là. Nous ne souhaitons pas avoir une prolifération trop importante de ces dispositifs numériques qui posent un certain nombre de difficultés, que ce soit pour le paysage, pour la sécurité routière des piétons, des cyclistes, mais également en termes de consommation d'énergie et de développement durable.

Il y aura des questions à se poser sur les bâches de chantier. Quand certains immeubles sont en travaux, on appose des bâches pour cacher les travaux et certains en profitent pour faire de la publicité, ce qui peut avoir pour effet de les financer en partie. Je pense à des travaux de rénovation thermique des bâtiments qui seraient financés par ce biais. Ce sont des bâches destinées à rester longtemps et qui peuvent être polluantes visuellement. Il y aura une vigilance particulière à adopter.

Enfin, un dernier point de vigilance : ce règlement sera métropolitain, peut-être pas tout à fait le même sur toutes les communes, il y aura donc une vigilance particulière à adopter sur les limites avec les communes environnantes qui n'auront forcément pas toutes le même point de vue sur la publicité que nous.

Enfin, deux sujets qui sont un peu connexes parce qu'ils ne seront pas traités directement par le RLP métropolitain.

Premièrement, et vous avez tous pu le constater, la prolifération des publicités numériques à l'intérieur des vitrines. Il suffit de sortir de la mairie pour voir la pharmacie au coin de la place qui a un écran de télévision assez important dans sa vitrine. Cela ne peut pas être traité par le règlement local puisque c'est à l'intérieur et que le règlement local ne traitera que de l'extérieur, mais cela reste quand même un sujet que nous avons pointé auprès de la Métropole pour limiter la pollution visuelle.

Deuxièmement, la question des contenus de la publicité. Nous avons écrit en avril, Agnès Thouvenot et moi, au président de la Métropole pour lui demander d'avoir une vigilance voire de lancer une charte sur la question des contenus à caractère sexiste dans les dispositifs publicitaires. Nous avons reçu une réponse aujourd'hui à ce courrier qui dit que nous pouvons réfléchir à la mise en place d'un dispositif sur ces questions par d'autres moyens que le règlement local de publicité qui ne le permettra donc pas.

Voilà **monsieur** le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci à M. Vullierme qui a repris de façon exhaustive mais précise ce que nous avons été amenés à faire depuis quinze ans, et la position que nous sommes aussi amenés à défendre dans le débat au sein de la Métropole sur les orientations générales et plus encore, il l'a dit aussi, dans les applications qui seront faites ensuite.

Je vais donner la parole à M. Gluck pour le groupe Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche.

M. Olivier GLUCK.- Merci monsieur le Maire.

La loi permet à un règlement local d'adapter les dispositifs de publicité aux enjeux locaux.

Pour nous, le seul enjeu est de limiter au maximum la publicité dans l'espace public, sans laisser croire qu'elle est une fatalité dont il faudrait nous accommoder.

En effet, elles sont de plus en plus agressives, en surnombre (nous recevons plus de 1 000 messages publicitaires par jour), énergivores (un panneau numérique de 2 m2 consomme autant qu'un couple avec enfant sur l'ensemble d'une année) ; elles constituent une pollution esthétique et lumineuse, nous abrutissent et influencent de manière néfaste nos modes de consommation, plus encore chez les enfants ; elles

véhiculent tous les clichés possibles (dont les clichés sexistes), nuisent aux petits commerçants et ne rapportent quasiment rien à la Ville (moins de 0,5 % du budget de fonctionnement d'une commune).

D'autre part, elles véhiculent un modèle de société où la consommation de tout et n'importe quoi l'emporte sur la consommation des réels besoins de la population. Elles sont le moteur de la politique de l'offre qui consiste à fabriquer n'importe quoi n'importe où au plus bas prix dès lors que cela pourra se vendre et générer des profits.

Ce modèle va à l'encontre des enjeux de notre temps, en particulier les enjeux écologiques et sociaux. Nous défendons un autre modèle de production qui consiste à fabriquer ce dont les gens ont réellement besoin en relocalisant au maximum la production à travers les circuits courts et en respectant des critères sociaux qui limitent les délocalisations visant à réduire les coûts de production par l'exploitation d'une main-d'œuvre lointaine. Le déménagement permanent des marchandises et des humains doit cesser !

Le transfert du RLP à la Métropole nous questionne dans la mesure où elle harmonise des règlements locaux communaux qui sont très inégaux actuellement.

Dans un communiqué du 13 septembre, le collectif Plein La Vue a établi de manière très sérieuse une étude et un classement des communes de la Métropole concernant leurs ambitions pour réduire la publicité dans l'espace public. Villeurbanne ressort deuxième de ce classement, derrière Saint-Romain-au-Mont-d'Or, alors que Lyon figure parmi les mauvais élèves.

Le règlement local de publicité métropolitain devrait tendre à une harmonisation vers le haut mais cela sera-t-il vraiment le cas ? J'ai bien entendu monsieur Vullierme, dans votre introduction, que vous souhaitiez/espérez que le document final ne serait pas moins restrictif que le règlement appliqué actuellement à Villeurbanne. Nous encourageons votre volontarisme sur ce dossier.

Cependant, les orientations affichées dans le document de la Métropole ne semblent pas aller assez loin sur plusieurs points. En particulier, il ne réduit la surface des panneaux traditionnels qu'à 8 m² alors qu'il pourrait aller jusqu'à 2 m², la taille actuelle des panneaux sur les bus, comme cela se fera dans le futur règlement de Paris.

La limitation des enseignes lumineuses et numériques est très insuffisante. Nous sommes favorables à leur interdiction, ou du moins à une taille minimale de 2 m², particulièrement les écrans vidéo ainsi que les enseignes sur toit.

Nous préconisons également de fixer une distance plus importante entre deux panneaux pour les panneaux classiques et le mobilier urbain.

Enfin, nous proposons que les enseignes lumineuses soient éteintes dès la fermeture de l'activité.

Comme le montre une enquête du collectif Plein La Vue, les commerçants métropolitains sont eux-mêmes favorables à la plupart de ces mesures.

Pour l'heure, les orientations générales du projet de règlement ne semblent pas être à la hauteur des enjeux. Villeurbanne a une longueur d'avance dans ce domaine, le transfert

du règlement à la Métropole risque de nous la faire perdre... Espérons que nous ne tomberons pas dans ce panneau et souhaitons que le document final évolue dans le sens que nous proposons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues, une explication.

Nous voterons bien sûr ce rapport pour deux raisons : la fin d'une pollution visuelle qui rend la ville assez inesthétique, ainsi que la limitation de la publicité qui est aussi l'amorce d'une réflexion sur cette société qui fait des individus uniquement des consommateurs et plus des citoyens.

Néanmoins, je veux évoquer deux remarques.

Aujourd'hui, il y a des messages publicitaires sur des panneaux style Decaux, même des campagnes parfois officielles avec des messages souvent provocateurs dans leur contenu. Cela a été évoqué tout à l'heure.

Je voudrais aussi évoquer la multiplication des bâches, des kakémonos sur des établissements municipaux ou autres, des structures publiques. On en a l'exemple sur la mairie. Souvent, c'est sous couvert d'événementiel mais cela reste tout de même une forme de publicité et, dans certaines communes, cela a tendance à se multiplier. Il est bien de limiter la publicité privée, il faut aussi faire de même dans le public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous demandez ce soir l'avis de tous les groupes politiques sur le projet de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon.

Ce sujet a été très longuement abordé lors du Conseil de Métropole du 25 juin 2018, aussi je serai assez court ce soir.

Villeurbanne appliquait précédemment une politique stricte concernant la publicité sur son territoire, cette politique nous convenait et nous la partagions. Préserver notre cadre de vie, limiter cette pollution visuelle sont des objectifs partagés par nombre d'entre nous.

La publicité sur les murs, le long des voiries comme la RN6, dans les 4x3, cette même publicité a vécu.

Cependant, si nous devons traiter un jour du sujet global de la publicité, il ne nous faudra pas le traiter sous l'angle de la publicité de l'ancien monde mais du nouveau.

Il nous faudra un jour aborder la publicité cautionnée comme celle des Vélo'V au travers d'un deal signé « Pas de vélo électrique si pas de publicité numérique ».

Il nous faudra aussi un jour nous saisir de la préservation de nos enfants qui subissent la

publicité quotidiennement sur tout type d'écran : TV, smartphone, tablette, PC.

Quant aux automobilistes, ne nous leurrons pas, la publicité demain, ils la subiront avec le véhicule autonome. Restant devant leur portable, ils seront abreuvés de publicité.

Ce soir, comme lors du Conseil de la Métropole du 25 juin 2018, nous avons abordé la publicité de l'ancien monde mais pas celle du nouveau, des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft). Cette nouvelle publicité détrône l'ancienne. Nous sommes déjà en retard sur les usages avec ce règlement local.

Si cette ancienne publicité n'est déjà plus la norme, alors oui, autant nous en débarrasser, autant en limiter ses effets et profitons donc de ce règlement pour la limiter au strict minimum afin de préserver notre cadre de vie. Mais soyons conscients que la préservation de notre cadre de vie est un long chemin et que nous n'en sommes qu'à la première étape.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin pour le groupe Radicaux, Génération Écologie et Citoyens ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La publicité est très présente dans nos villes et sa prise en compte est révélatrice de la ville que nous voulons. La publicité, c'est d'abord l'information, et la Ville elle-même emploie régulièrement les panneaux d'affichage pour annoncer ses propres événements. La publicité est un outil tout à fait classique de l'économie, aussi vieux que le commerce.

Cette introduction nous engage à éviter la caricature mais 73 % des Français trouvent la publicité envahissante sur tous les supports et 85 % la jugent intrusive. Il faut effectivement être vigilant et actif.

Comme l'a rappelé le rapporteur, Villeurbanne a été l'une des premières villes à lancer une procédure de révision de son règlement local de publicité dans l'objectif de préserver la qualité paysagère et de limiter l'encombrement de l'espace public, quitte à appliquer des règles très restrictives.

Entré en vigueur en 2004 et révisé en 2008, il a permis de réduire de trois-quarts le nombre des panneaux publicitaires. La Ville de Villeurbanne n'est pas allée jusqu'à une interdiction générale et absolue de la publicité comme à Grenoble, ce qui représentait pour elle un manque à gagner de 600 000 €. Il faut savoir peser le pour et le contre sur ce genre de décision. Une rentrée d'argent permet aussi de financer d'autres actions municipales.

En revanche, sur la question du marquage des trottoirs à des fins publicitaires, vous rappeliez, en 2017, monsieur le Maire : « Il n'est pas question de faire entrer l'espace public uniquement dans le champ d'une approche mercantile. » Nous vous rejoignons totalement, encore que, de notre côté, nous ne faisons pas de distinction nette entre les trottoirs et les panneaux d'affichage puisque nous ne voyons aucune différence de nature entre ces deux types de publicité, et quitte à tout prendre, peut-être préférerions-nous marcher sur la publicité plutôt que de la voir obstruer le ciel.

Ceci dit, l'ambition que nous partageons, c'est celle de ne pas voir l'espace public devenir un catalogue des offres commerciales, locales ou non.

La loi dite Grenelle de 2010 a modifié substantiellement le régime de l'affichage extérieur et particulièrement celui du règlement local de publicité. Aujourd'hui, cette compétence est transférée à la Métropole et il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration de ce règlement local de publicité métropolitain.

À la suite de la concertation avec les communes, on nous demande de prendre acte des orientations du travail engagées avec elles. D'abord, nous saluons l'affirmation de ce grand principe puisqu'on nous demande de nous en tenir pour l'instant aux orientations générales : on ne fait pas ce que l'on veut en matière de publicité sur l'espace public métropolitain. C'est cette affirmation de l'objectif de la qualité urbaine et paysagère. Il passe par des restrictions et des limitations de l'impact visuel de la publicité.

En revanche, ces orientations suscitent des questions. On parle de la préservation des sites patrimoniaux remarquables. Quels sont ces sites remarquables où il y aura une protection forte contre la publicité ? On parle aussi de la limitation des enseignes lumineuses et numériques, les écrans et différents supports numériques seront-ils bien appréhendés ? On en voit apparaître dans les magasins, à l'extérieur ou à l'intérieur.

On nous parle également de la prise en compte des quartiers singuliers. Oui, pour la Métropole, il y a la Part-Dieu, Confluence, Carré de Soie, et qu'en est-il des autres ?

Ces orientations générales suscitent des questions sur leur énoncé mais aussi sur la version finale de ce règlement local de publicité métropolitain. Comment sera-t-il appliqué ? Mais surtout, notre groupe s'inquiète de ne quasiment pas voir abordé un certain nombre de questions auxquelles il faudrait répondre rapidement.

Les technologies numériques apportent maintenant trois outils marketing qui, en étant combinés, font de la ville le théâtre d'une publicité agressive et ciblée : la réalité virtuelle et la réalité augmentée, les dispositifs de géolocalisation et l'accumulation des données personnelles.

Cela conduit à un ciblage précis, à des campagnes personnalisées capables de se déclencher directement sur votre téléphone au moment où vous passez devant une enseigne. Bien sûr, c'est peut-être au niveau national qu'il faudrait se saisir de ces questions, cependant c'est bien au niveau local qu'il faut penser ces nouveaux enjeux et établir quelles en sont les opportunités et les problématiques, en trouvant toujours l'équilibre entre intérêt économique et préservation de la sérénité du citoyen dans l'espace public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Je serai assez bref parce que le débat est déjà usé et je partage beaucoup de ce qu'a dit M. Gluck. Je ne reviendrai pas dessus.

Pour compléter le débat, il faut d'abord comprendre ce qu'est la publicité et d'où elle vient, pourquoi elle existe, pourquoi ce besoin de communiquer en permanence sur des

objets qui ont plus ou moins d'intérêt pour les gens qui vont les lire et pourquoi cette déformation, comme presque une publicité mensongère, à essayer de valoriser l'acheteur et dévaloriser celui qui n'a pas l'objet. C'est une forme de réflexion qu'il faut avoir au sein de la société française mais qui, en réalité, n'est pas aussi vieille que le commerce, comme le dit M. Merlin, qui est au moins aussi vieille que le capitalisme.

Le capitalisme a besoin de mercantiliser les objets. Pour cela, il a besoin de faire savoir et de faire admettre aux gens qu'ils ont absolument besoin de ces objets-là, de la nouvelle voiture D8 super gonflée, mais qui en réalité... Bref ! Toute cette réflexion, à mon avis, n'est pas abordée dans le texte.

Le règlement local de publicité ne peut pas, et nous partageons entièrement l'avis de M. Vullierme, être moins-disant à Villeurbanne avec cette nouvelle réglementation métropolitaine que ce qu'il est déjà. Or, dans toute réglementation, face à la Métropole, il y aura forcément des communes qui seront perdantes. Dans le texte, il est dit qu'une quarantaine de communes ont déjà légiféré ou réglementé la publicité chez elles, d'autres ne l'ont pas fait, mais d'une manière ou d'une autre, il y aura forcément des perdants.

Comment pouvons-nous dire que nous ne serons pas perdants avec la nouvelle réglementation ? Je demande à voir mais cela demande une vigilance de chaque instant, en tout cas de l'équipe exécutive.

Il y a la question des supports numériques. Oui, comme M. Gluck l'a dit, nous ne sommes pas favorables au déploiement de ces publicités qui sont extrêmement agressives visuellement mais qui, en plus, attirent l'œil de façon à rester presque obnubilé par le message publicitaire qui est passé. C'est assez désagréable. Lorsqu'on voit ne serait-ce que les panneaux publicitaires déployés par le SYTRAL dans les métros, c'est extrêmement désagréable et c'est une agressivité qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être dans la place publique.

La question de la publicité à travers tous ces objets numériques est aujourd'hui en train de se déplacer. D'un côté, nous réglementons mais la publicité trouve de nouvelles parts de marché autour du smartphone, et je pense que toute loi, aussi bonne se veut-elle, aurait dû réglementer cette partie qui, aujourd'hui, reste quasiment libérale, avec des coupures permanentes sur les smartphones, sur les applications que l'on utilise tous les jours. Cela a été évoqué, le smartphone passe à côté des panneaux publicitaires, le message se déclenche, ce sont des technologies qui vont arriver et qui sont déjà prêtes.

Quant aux bâches de chantier, je trouve regrettable qu'aujourd'hui on réglemente car il me semble que la bâche de chantier est encore une forme de publicité agressive qui empiète sur la beauté du paysage. Elle aurait pu très avantageusement être remplacée par de l'art éphémère ou par de l'expression de tableaux pour les personnes ou des messages simples. Je crois que l'idée de l'art éphémère n'est pas abordée dans le texte. Je trouve cela dommage, cela aurait pu laisser de la place à une expression artistique moderne aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Frioux pour le groupe socialiste ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Chaque jour, nous sommes confrontés en moyenne à plusieurs centaines de messages publicitaires, certes, nombre qui s'accroît d'année en année avec les nouveaux usages numériques, mes collègues l'ont signalé.

N'oublions pas également les publicités au-delà des sites Internet dans les journaux gratuits, qui ensuite finissent dans les poubelles ou sur les trottoirs, et qui contiennent souvent plus de 40 % de leurs pages en publicité.

Tout cela a fait évoluer la position des citoyens et les sondages ont montré que la pression publicitaire est de moins en moins supportée, mais ce n'est pas une nouveauté. En 2010, un grand hebdomadaire avait ainsi fait sa couverture avec le titre « Halte à la France moche ».

C'est pour répondre à cette problématique urbaine, environnementale voire de santé publique que nous avons ce débat aujourd'hui.

Parce que nous estimons qu'il est prioritaire de rendre aux Villeurbannais leur temps de cerveau disponible, selon la formule crue des publicitaires, nous nous sommes dotés dès 2004 d'un règlement local de publicité révisé en 2008. Cela a demandé un travail exigeant et laborieux, les annonceurs n'étant pas très favorables, vous vous en doutez, à la mise en place d'un cadre véritablement contraignant. Pour le dire autrement, ce n'est pas parce que nous avons des Gratte-ciel que nous cherchons à avoir un Time Square.

Si nous nous félicitons de la mise en œuvre d'une réglementation au niveau métropolitain permettant une harmonisation sur tout le territoire, nous devons veiller à ce que les objectifs de notre majorité soient poursuivis. Les règlements de certaines villes, Lyon par exemple, étant bien plus souples que le nôtre, cette crainte était fondée.

Le développement de nouvelles méthodes de communication a toujours entraîné débat public et révision des réglementations. Depuis les lampes à incandescence des premières enseignes lumineuses du XIXe siècle jusqu'aux néons de l'entre-deux-guerres, tout un marché du support publicitaire s'est créé et développé dans les grandes métropoles internationales. Nées comme l'incarnation de la modernité, les publicités lumineuses sont devenues obstacles à l'appréciation du patrimoine. Mais leurs promoteurs ont su créer leurs propres espaces, Paris les avait chassées, elles sont parties vers son périphérie.

Aujourd'hui, on pensera aux kakémonos et autres oriflammes posés anarchiquement dans les rues, aux panneaux numériques qui accentuent la pollution visuelle mais dont l'empreinte environnementale ne semble guère compatible avec les engagements nationaux ou internationaux pris au sujet du climat.

Ces innovations nous obligent à repenser ces règlements, et les orientations prises par le règlement métropolitain et les bilans des discussions des derniers mois semblent plutôt positifs. Néanmoins, nous resterons vigilants afin que les objectifs de protection du patrimoine, de la maîtrise de l'impact sur le paysage et de dédensification des dispositifs publicitaires soient poursuivis.

Nous resterons également attentifs à ce que l'augmentation de l'amplitude horaire d'extinction nocturne de ces dispositifs puisse être augmentée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Je vois qu'un consensus plutôt large s'opère autour du fait que la publicité ne peut pas être un objet qui envahit l'espace public et on peut plutôt collectivement s'en féliciter.

En revanche, j'aimerais dissiper vos craintes quant au fait que le passage au niveau métropolitain du règlement local ferait que la commune pourrait être perdante. Très clairement, nous ne le laisserons pas faire. Nous l'avons déjà dit. Nous avons eu des engagements de la Métropole d'ores et déjà sur le fait que le règlement local métropolitain, en tout cas sur Villeurbanne, parce qu'il pourra être différent sur certaines communes, comme cela se pratique à Bordeaux par exemple, ne sera pas en deçà et, pour tout vous dire, nous sommes même la commune qui, dans le travail avec la Métropole, est le plus en avance sur les déclinaisons, sur l'avancée du sujet. Nous serons particulièrement vigilants et je pense que nous ne serons pas perdants, pour autant qu'il faille parler de gagnant et de perdant sur ce sujet.

M. Martin a évoqué le marché sur les Vélo'V électriques qui pourrait être assujéti à l'implantation de dispositifs numériques sur l'espace public. À ma connaissance, aujourd'hui, rien n'est signé. Il y a un ordre à respecter. Tout d'abord, il y aura l'établissement du règlement local de publicité métropolitain qui dictera les règles et qui sera prescriptif en matière de publicité et, si le règlement local interdit la publicité numérique, il n'y en aura pas, que ce soit Decaux ou un autre.

C'est bien ce travail qui est fondamental et rien n'est aujourd'hui gravé dans le marbre. C'est bien le travail qui est devant nous.

Sur la question évoquée par M. Bravo qui a parlé de l'art éphémère qui n'était pas abordé, il y a bien une distinction à faire entre de la publicité et des dispositifs qui peuvent servir à faire de la communication, qu'elle soit artistique ou sur un projet. Peut-être que M. le Maire dira un mot sur les bâches qui sont aujourd'hui sur l'Hôtel de Ville mais ce n'est pas de la publicité. Il peut y avoir des projets urbains sur lesquels il peut être intéressant de communiquer auprès des citoyens sur ce qui est fait dans le cadre de ce projet et des bâches peuvent être un support intéressant.

M. Llung me rappelait que, sur le Carré de Soie, sur les palissades, des œuvres d'art ont été exposées dans le cadre du projet. C'est quelque chose qui peut être intéressant mais on n'est plus dans le cadre de la publicité.

Enfin, pour terminer, je dirai simplement à M. Gluck que nous connaissons bien le collectif Plein La Vue, je les ai rencontrés au mois de février, nous nous rejoignons peut-être pas sur tous les moyens mais sur les objectifs qui ont été rappelés. Je n'avais même pas vu que Villeurbanne était classée deuxième dans les villes les plus volontaires sur ce sujet, sachant que comparée à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, ce n'est pas tout à fait la même échelle ni les mêmes enjeux. On peut presque dire que Villeurbanne est la première des villes importantes sur ce sujet.

Voilà ce que je souhaitais ajouter, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas alourdir le débat, les choses ont été dites par M. Vullierme, à la fois dans sa présentation exhaustive et précise et dans ses réponses.

Pour un certain nombre d'entre vous, même pour la plupart, vous avez énoncé un certain nombre de choses que nous pratiquons, sur lesquelles nous sommes en accord. J'aurais même tendance à dire - je n'abuse pas du je -, que lorsqu'en 2004 nous avons engagé ce nouveau règlement qui a conduit quand même à une diminution de trois-quarts dans leur globalité en considérant la taille, les surfaces, l'espacement, en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres, je ne dis pas que nous avons été seuls mais il ne me souvient pas que, dans ce Conseil Municipal, nous ayons entendu des encouragements ou des incitations à le faire.

Nous avons été un peu pionniers et nous avons manifesté un engagement fort. Le fait que cet engagement est aujourd'hui salué par tous, en tout cas reconnu par tous, nous réjouit. Quand il a fallu le mettre en œuvre, c'était quelquefois un peu moins évident, et le soutien a été moins public.

Je rappelle quand même, sans trop revenir sur des choses anciennes, mais du temps de mon mandat de maire, qu'en 2004, nous avions sur la commune des panneaux que l'on pouvait qualifier de clandestins. Il y en avait notamment sur la voie ferrée qui rentre dans Lyon et Villeurbanne le long du boulevard Stalingrad, la ligne où Réseaux Ferrés de France avait installé une vingtaine de panneaux en dehors de toute autorisation.

Nous-mêmes, nous avons été quelquefois pris en défaut, comme la maison Berty Albrecht où un panneau était là depuis très longtemps sur un espace de la Ville. Nous avons donné l'exemple. Il y avait également d'autres panneaux installés en dépit de toute autorisation. Puisqu'on a fait allusion tout à l'heure au patrimoine, dans le quartier des Gratte-ciel, peut-être certains s'en souviennent-ils, ce n'est pas si vieux que cela, il y avait au carrefour de la rue Anatole-France et de l'avenue Henri-Barbusse 4 tripodes, trois faces publicitaires qui étaient là, sans parler de la chasse de la promotion immobilière qui ne se gênait pas pour utiliser de l'espace public avec des kakémonos.

Il y a toujours des personnes qui continuent à mal se comporter, quelquefois un épaviste dont vous voyez qu'il est un peu envahissant concernant l'usage de l'espace public malgré des rappels à l'ordre qui lui ont été faits, parfois des cirques pour qui c'est une tradition de faire ainsi, quelques autres aussi, mais si l'on regarde la situation globale de l'espace publicitaire clandestin ou autorisé voici quinze ans et celle d'aujourd'hui, on peut considérer que nous avons beaucoup progressé.

Voir qu'aujourd'hui le règlement projeté de la Métropole va dans ce sens nous réjouit mais n'enlève rien à notre vigilance, M. Vullierme l'a dit.

D'ailleurs, nous souhaitons introduire dans le règlement, comme cela a été fait à Bordeaux, une clause qui ferait que ce règlement ne peut pas, sur un territoire donné, en l'occurrence celui de Villeurbanne, les autres feront bien ce qu'ils veulent, ils auront leur propre problématique, être plus laxiste que le règlement actuel, et nous souhaitons même qu'il puisse être quelquefois moins permissif, y compris dans les évolutions qui peuvent être envisagées sur notre territoire.

Quand je parle des évolutions, je parle des choses qui n'existaient pas voici quinze ans et qui existent aujourd'hui. Beaucoup on fait référence aux panneaux numériques. Je suis entièrement d'accord. Je ne pense pas que l'on puisse, sous prétexte de mieux louer ou de

vendre, d'avoir un tarif plus attractif pour des vélos électriques, mettre cela dans la balance avec des panneaux numériques. Je pense que c'est un marché de dupes.

Certes, après, il faudra peut-être envisager d'être responsable, qu'il n'y aura pas forcément la gratuité ou que les tarifs ne seront pas les mêmes mais on ne peut pas tout à fait vendre son âme, si on peut parler ainsi, y compris pour des vélos électriques.

De la même manière, j'avais été amené à réagir assez vigoureusement par rapport à des publicités au sol, pour lesquelles le concept de biodégradable servait un peu de cheval de Troie. L'expérience prouve que cela ne part pas au bout de quinze jours, les traces sont atténuées mais on les retrouve quand même plusieurs semaines durant quand ce n'est pas davantage. Je vous invite à une petite visite avec moi. Par rapport à ce concept de biodégradable, tout sympathique qu'il soit, on n'a pas besoin de marcher sur des publicités sauf pour les détruire. Quand je dis marcher, c'est au sens propre du pas avec lequel nous parcourons nos rues.

Sur les bâches, en revanche, M. Vullierme l'a dit, il faut aussi savoir être nuancé et pragmatique. Ce ne sont pas toutes des bâches publicitaires. Puisque nous l'avons fait, permettez-moi de le revendiquer, sur la bâche de chantier qui n'est pas totalement partie mais qui disparaîtra bientôt pour se déplacer sur l'autre aile de l'Hôtel de Ville, le fait de signaler ce que nous faisons, combien cela coûte, ce que c'est, relève de l'information. Peut-être pouvons-nous le faire dans *Viva* ou d'une autre manière mais l'afficher sur un mode qui n'était pas gigantesque, à hauteur d'homme ou de femme, je trouve que cela relève d'une pratique d'information pour laquelle les bâches peuvent être utilisées.

Pour des bâches à caractère publicitaire au sens traditionnel du terme, comme cela se fait à Lyon sur certains chantiers, cela nous différencie et nous répondons non à des sollicitations de cette nature.

Voilà ce que je souhaitais ajouter en conclusion pour apporter quelques mots supplémentaires aux propos de Didier Vullierme qui s'est beaucoup impliqué avec nos services. Nous avons quelqu'un ici dans la ville qui a été porteur de cette vigilance dès le départ, en lien avec la préfecture et avec les annonceurs parce que c'est bien de dénoncer en quelque sorte la publicité, on peut partager des attendus sur le plan philosophique ou politique au sens large, mais on ne peut pas non plus imaginer qu'à Villeurbanne nous vivions dans une cité idyllique séparée du reste du monde.

Il y a eu quelquefois des expériences avec des communautés qui sont allées s'installer en Amérique du Sud, je ne suis pas sûr que l'on puisse reproduire cela dans une ville comme celle-ci. Il faut aussi rester réaliste sur ce que nous pouvons faire dans une société comme la nôtre, ce qui n'implique pas pour autant de battre en retraite. Je suis d'accord avec le propos énoncé par certains, il s'agit bien là d'une logique capitaliste ou financière - on peut utiliser l'un ou l'autre mot - qui alimente la « nécessité » de la réclame hier, de la publicité aujourd'hui, peut-être autre chose demain.

Je vais soumettre au vote ce rapport. Nous donnons un avis pour rendre ce scrutin à ce qu'il est et à ce qu'il n'est pas.

M. Olivier GLUCK.- Nous avons compris qu'il n'y avait pas de vote, nous prenons acte.

M. LE MAIRE.- Nous votons cet avis.

Mme Béatrice VESSILLER.- Quand on prend acte, on ne vote pas.

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas que l'on se salisse les mains en le votant, surtout quand, à la Métropole, on est associé à l'exécutif qui a proposé cette délibération.

Mme Béatrice VESSILLER.- C'était simplement sur la forme.

M. LE MAIRE.- Je le dis aussi parce que quelquefois des postures peuvent apparaître ici ou là. Quand on le vote à la Métropole, que l'on est associé à l'exécutif qui le propose et qu'ici on vient prendre acte seulement avec des pincettes pour ne pas le voter, quelquefois, il y a des contradictions qui peuvent apparaître.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Vous votez pour prendre acte. La rhétorique est illimitée ! Je prends acte de ce vote. (*Rires*)

11 – AVIS SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN DE ZONE DE FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) - Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport a pour objectif de donner l'avis de notre collectivité sur ce projet de ZFE qui sera soumis d'abord à la concertation des habitants, ensuite au vote du Conseil de Métropole en janvier.

Nous avons fait le choix, à Villeurbanne, de le proposer au Conseil Municipal pour des échanges (certaines villes ne l'ont pas fait), de donner l'avis de l'exécutif en direct comme la Ville de Lyon car le délai de réponse était très court à partir de la sollicitation du président de la Métropole.

C'est un peu une révolution qui nous est proposée aujourd'hui parce qu'il s'agit d'instaurer une restriction de circulation pour les véhicules vraiment très polluants au cœur de notre agglomération. Villeurbanne étant avec Lyon au cœur de l'agglomération, elle est largement impactée. On voit d'ailleurs que d'autres communes le sont aussi dans leur partie intrapériphérique.

C'est une révolution parce qu'il n'est aujourd'hui plus possible de faire l'impasse sur le sujet de la qualité de l'air qui impacte tant la santé de nos populations. Sans vous refaire le coup de la morbidité affectée par an à la qualité de l'air, pendant ce Conseil Municipal, à peu près 25 à 30 personnes décéderont prématurément dans des conditions liées à la qualité de l'air.

La Ville de Villeurbanne a, depuis le début de ce mandat, appelé de ses vœux une mesure de cette nature qui réduirait la surexposition de sa population, tout comme la réduction à 70 kilomètres/heure de la vitesse du périphérique.

C'est une mesure de santé publique et une mesure sociale, sachant que les populations surexposées sont généralement les populations les plus modestes. En réalité, nous sommes tous touchés par une mauvaise qualité de l'air dans les rues, que ce soit à pied, à vélo, comme dans nos voitures, dans nos logements mais aussi dans nos bureaux où des salariés passent jusqu'à une dizaine d'heures par jour.

La qualité de l'air intérieur reste un vrai sujet qui n'est pas celui posé aujourd'hui.

On connaît les restrictions liées aux pics de pollution mais, plus encore, ce sont les pollutions de fond qui restent les plus dangereuses.

Peu à peu, une acceptation s'installe à propos des restrictions et, aujourd'hui, 62 % de la population française accepte ces restrictions de circulation. On a d'ailleurs longtemps parlé de zones de circulation restreinte, aujourd'hui on parle de zones de faibles émissions. C'est 6 % de plus qu'en 2017. Par ailleurs, 59 % des Français considèrent en 2018 que la qualité de l'air est bonne contre 69 % en 2017, donc en diminution constante.

On voit bien, à travers ces chiffres, une évolution très rapide de l'opinion de la population.

On a pu se dire un temps que la qualité de l'air était une revendication de patriciens de la santé ou d'écologistes cyclistes mais, aujourd'hui, tous bords politiques confondus, comme on le voit sur le Grand Paris, les élus responsables sont favorables à cette mesure. Elle est intrinsèque du développement de nos villes centres partout dans le monde. C'est une mesure salubre pour nos poumons et plus pour nos organismes car les PM 2,5 les pénètrent plus finement jusqu'au cerveau, mais c'est aussi une mesure salubre pour le climat, et je salue d'ailleurs la marche pour le climat qui a réuni 15 000 participants ce samedi.

Je le répète souvent, l'échelle globale des accords de Paris est stratégique mais l'échelle locale des communes, et des métropoles, est la plus pertinente pour agir.

Pour une brève présentation des enjeux, je dirais que cela peut sembler étonnant mais la qualité de l'air s'est améliorée significativement depuis le début des années deux mille sur l'agglomération lyonnaise. Les émissions annuelles de dioxyde d'azote et de particules fines (PM 10 et PM 2,5) ont diminué de plus de 50 % au cours de cette période. Plusieurs facteurs y ont concouru : le renouvellement du parc automobile, la diminution des émissions des industries même s'il reste encore beaucoup à faire, la réduction des émissions liées au chauffage et les investissements publics en faveur du report modal vers les transports en commun et les modes actifs.

Toutefois, les niveaux de pollution actuels, notamment de dioxyde d'azote, ne respectent toujours pas les valeurs limites européennes qui sont pourtant en deçà des valeurs fixées par l'OMS et, le 17 mai 2018, la Commission européenne a renvoyé la France devant la Cour de Justice de l'Union européenne pour ce non-respect des valeurs limites. C'est en juillet 2018 que l'État fait l'annonce d'expérimentations de ZFE dans une quinzaine de métropoles.

Pour la Métropole de Lyon, c'est en 2017 qu'elle a pris la décision de mettre en place une zone de circulation restreinte pour lutter contre les émissions excessives de dioxyde d'azote. Cette ZFE n'a pas pour objectif d'empêcher la circulation mais d'accélérer le

renouvellement des véhicules les plus anciens pour réduire les émissions de polluants du trafic routier, avec un parc automobile moins émissif sur les zones les plus à risque.

La présentation de la ZFE est faite dans le rapport, vous avez pu lire que les véhicules impactés au démarrage sont les poids lourds et les véhicules utilitaires légers. Le choix a été fait d'accompagner artisans et petits commerçants, évitant d'impacter les ménages dans un premier temps parce qu'on constate un peu partout en France, comme j'ai pu le constater à la réunion de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air la semaine dernière, une corrélation directe entre les très faibles ressources et les véhicules les plus anciens, quels que soient les types d'analyses conduites dans les différentes villes.

Les résultats attendus sont une réduction de 50 % de dioxyde d'azote entre 2015 et 2021, 20 % des émissions de PM 10, une réduction de 52 % du nombre de personnes surexposées par rapport à un scénario tendanciel, pas de restriction dans le temps comme à Paris (5 jours par semaine), ce qui rend les choses plus lisibles certainement.

Je voulais aussi dire, à propos des restrictions, mais je crois que c'est dans le rapport, qu'il existe des dérogations pour différents services, notamment de sécurité, et un périmètre intrapériphérique qui a été conçu aussi pour être lisible, qui exclut le quartier Saint-Jean et le quartier des Brosses, qui inclut des zones sur d'autres villes que celles de Lyon et Villeurbanne, c'est-à-dire Bron-les-Essarts, Vénissieux, Caluire-et-Cuire, et qui exclut le port Édouard-Herriot de manière assez logique.

Pour ce qui est de la flotte de véhicules de la Ville, elle est plutôt bien placée au regard des autres communes concernées. Nous remplacerons 15 véhicules par an dès l'an prochain pour être en conformité avec la réglementation, même si aujourd'hui nous avons un renouvellement du parc régulier pour des véhicules propres. La Ville de Villeurbanne, à propos de cette flotte de véhicules, est une commune qui a un renouvellement du parc d'âge moyen de 11 ans. Plus généralement, nous sommes sur 7 ans. Nous faisons durer nos véhicules plus longtemps avec beaucoup d'attention.

Notre exécutif a émis un avis favorable au projet de zone à faibles émissions tel que proposé. Toutefois, comme le propose ce rapport, afin de garantir les résultats affichés dans le projet de ZFE, nous émettons quelques réserves. Je les énonce rapidement.

La Métropole devra expliciter clairement :

- les mesures d'accompagnement envisagées pour améliorer la logistique urbaine ;
- les aides financières envisagées pour favoriser la conversion des véhicules en interdiction, ceux des artisans, commerçants, entreprises d'insertion, TPE ;
- les moyens de contrôle envisagés pour faire respecter la nouvelle réglementation : c'est aussi une question que nombre de métropoles se posent aujourd'hui ;
- les mesures d'information de la population.

D'ailleurs nous regrettons le délai très court pour la consultation des communes, un temps plus long nous aurait permis d'associer les citoyens de Villeurbanne et leur représentation, qu'elle soit conseil de quartier ou associations, à ce processus avant la consultation réglementaire de la population comme cela a pu être fait par exemple sur le PLU-H.

Cette consultation de la population est un mode de sensibilisation, il nous paraissait très intéressant, et cette consultation dans le temps, si on regarde le calendrier, durera un mois avec le Père Noël au milieu, c'est-à-dire du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019.

Chers collègues je n'imagine pas un avis négatif de votre part tant ce sujet est un sujet de salubrité voire de survie eu égard au changement climatique, mais si je peux apporter quelques réponses à vos interrogations, je le ferai volontiers.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand.

Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce projet métropolitain concerne les véhicules utilitaires légers et les poids lourds qui assurent principalement des activités de livraison et de service dans notre métropole.

Ces véhicules contribuent effectivement à la pollution de la métropole. Toutefois, les véhicules particuliers émettent bien plus vu leur nombre plus important.

Le premier grief est donc que la Métropole n'en fait pas assez pour réduire les émissions de polluants, par exemple en améliorant de façon significative les transports en commun. De ce point de vue, les transports en commun ferrés sont imbattables.

Comme nous l'avons souvent rappelé, les métropoles françaises, et Lyon en particulier, n'ont pas assez de lignes de métro et encore moins de lignes de type RER. La Métropole de Lyon n'investit pas assez dans ce domaine. De plus, sur notre métropole, les lignes de métro ne vont pas assez loin en périphérie et les parkings relais sur ces stations sont totalement insuffisants. La Métropole déclare de partout qu'il faut réduire l'utilisation des véhicules particuliers, certes, mais elle ne fait pas suffisamment pour offrir des alternatives moins polluantes aux habitants de banlieue.

Revenons sur la ZFE. C'est insuffisant de ne traiter que ce problème, mais c'est très utile.

Il est toutefois probable que le problème des véhicules utilitaires ne sera plus un problème important assez vite, sans doute d'ici dix ans. En effet, la baisse du coût des batteries au lithium-ion impliquera qu'un véhicule utilitaire électrique sera prochainement plus économique à l'usage qu'un véhicule thermique. Cela sera moins vrai pour les véhicules particuliers, car la distance moyenne parcourue par un véhicule de livraison est nettement plus importante que le trajet domicile-travail, tout en restant compatible avec l'autonomie des véhicules électriques.

La vraie difficulté est plutôt que la recharge rapide de ces véhicules nécessite des réseaux électriques renforcés au niveau de la métropole et, là, nous ne voyons rien venir alors qu'il s'agit d'une compétence de la Métropole.

Enfin, un problème sous-jacent est l'absence de recyclage des batteries de véhicules. Aujourd'hui, les batteries sont seulement stockées et nous accumulons un vrai problème écologique pour demain.

Nous profitons de cette occasion pour déplorer que la Métropole cherche à afficher des chiffres en longueurs de pistes cyclables existantes, voire futures, mais le problème

crucial est la continuité de ces pistes qui n'est pas du tout une réalité.

Enfin, on peut difficilement défendre les modes doux et ne pas développer les parcs à vélos sécurisés dans tous les centres modaux !

Finalement, et pour faire plaisir à Monsieur le Maire, nous citerons Seattle où tous les bus permettent d'accrocher un vélo à l'arrière. Certes, Seattle est dans l'État de Washington dont le slogan est « l'État toujours vert », mais nous constatons que, dans le monde, des métropoles veulent vraiment mettre en œuvre le développement durable et d'autres comme Lyon se limitent principalement aux déclarations d'intention.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- A vous entendre à chaque Conseil Municipal, on se demande pourquoi vous ne cherchez pas à déménager, au sens propre. À force de citer toutes ces expériences de métropoles étrangères, je pensais que vous auriez le goût du voyage !

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La pollution de l'air est un véritable enjeu de santé publique et il y a une urgence à agir enfin pour réduire drastiquement les polluants qui sortent des gaz d'échappement des véhicules. Vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe, que ce soit les décès par anticipation, l'aggravation des maladies respiratoires pour les plus fragiles, le contentieux européen qui épingle la France qui ne respecte pas les normes européennes de qualité de l'air dans 12 agglomérations dont Lyon, nous partageons l'inquiétude.

De plus, à Villeurbanne, comme dans les communes concernées par la future ZFE, ce sont les habitants qui habitent à proximité des grands axes qui sont les plus touchés, le boulevard Laurent-Bonnevay à Villeurbanne notamment, et 83 % des Grandlyonnais sont inquiets de la qualité de l'air qu'ils respirent !

Bien évidemment, notre groupe est favorable à la mise en place de la zone à faibles émissions qui éradiquera les véhicules professionnels les plus polluants (pas ceux des particuliers pour l'instant). Ces véhicules représentent 25 % des kilomètres parcourus mais 50 % des oxydes d'azote émis. Il est donc intéressant de s'atteler à ces véhicules en priorité : les véhicules qu'on appelle « non classés », les vignettes Crit'Air n°5, 4 et 3 ne pourront plus circuler dans cette zone délimitée par le boulevard Laurent-Bonnevay.

En Europe, rappelons que ce sont plusieurs centaines de villes et agglomérations qui ont déjà mis en place des zones à trafic limité. En France, après Strasbourg et Grenoble, Lyon sera la 3^{ème} agglomération à installer un tel dispositif de restriction. Strasbourg a démarré en septembre 2018, Grenoble en 2017 et aura une nouvelle étape en 2019. À Lyon, il faudra attendre 2020 pour trois catégories de véhicules (non classés, Crit'Air 5 et 4), puis 2021 pour les véhicules en Crit'Air 3 !

Nous regrettons ce délai de 2021 si lointain pour cette classe de véhicules, alors que le Plan Oxygène de la Métropole de Lyon a été approuvé en 2016 et qu'avant on étudiait même des ZPA, des zones de protection de l'atmosphère. Il est vrai que la Métropole a perdu du temps en 2016-2017, mais il est vrai que son président s'occupait surtout de présidentielle et pas trop de pollution de l'air sur cette période !

Donc, il nous faudra encore attendre plus de deux ans pour que soient interdits les 30 000 véhicules utilitaires et les 7 300 poids lourds les plus polluants mais nous comptons sur la mobilisation citoyenne et la consultation prochaine, et peut-être sur vous-mêmes chers collègues, pour avancer les délais de mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019, après six mois de pédagogie, plutôt que ce double délai de 2020 et 2021.

Avec cette ZFE, la qualité de l'air s'améliorera dans la zone elle-même mais aussi aux abords. C'est très important à Villeurbanne pour les habitants de Saint-Jean, de Bonnevey et des Brosses, parce que l'amélioration du parc de véhicules profitera à toute la métropole, et même en dehors puisque moins de véhicules polluants circuleront. C'est bien l'ensemble de nos concitoyens qui en tireront des effets bénéfiques !

Avec la réduction de vitesse à 70 kilomètres/heure sur le périphérique, là aussi, il y aura un impact sur la pollution. Nous en sommes satisfaits puisque nous le demandions depuis plusieurs années, il fallait prendre cette mesure. Il faudra aussi beaucoup de pédagogie auprès des automobilistes pour la faire respecter, en expliquant l'enjeu de santé publique.

Pour la ZFE, outre le délai trop tardif, nous regrettons qu'après 2021 il y ait encore 7 300 habitants qui respireront encore un air pollué, et là encore à proximité du boulevard Bonnevey. Notons qu'à Grenoble, les choix sont plus volontaristes puisque la zone à circulation restreinte concernera aussi les vignettes de Crit'Air 2 et les véhicules diesel en 2025 ! Cela pourrait nous inspirer, à pleins poumons si je puis dire ! Notons toutefois qu'à Lyon, notre dispositif fonctionnera 24 heures/24 et 7 jours/7 alors qu'à Grenoble, ce ne sera qu'en semaine et en journée.

Sur l'avis de la Ville de Villeurbanne que vous nous proposez, nous souscrivons à plusieurs réserves que vous exprimez, notamment sur la nécessité de moyens d'accompagnement pour le remplacement des véhicules pour certains artisans et commerçants, et nous demandons que cette aide soit mise en place dès 2019 pour encourager des comportements vertueux avant l'obligation !

En revanche, sur la demande que la Métropole aide les communes à changer leur flotte, nous pensons que c'est plus au gouvernement de le faire.

Quant au remplacement des 43 véhicules de la Ville de Villeurbanne qui seront interdits à échéance, peut-être ne faut-il pas tous les remplacer par des moteurs thermiques puisqu'il existe sur notre territoire villeurbannais, au Bel'Air Camp pour ne pas le nommer, des constructeurs de véhicules professionnels, des tricycles de livraison à assistance électrique qui pourraient peut-être faire l'affaire...

Pour conclure, comme vous, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un grand débat avec la population sur ce dispositif, même s'il y a eu des réunions de travail entre la Métropole et les fédérations professionnelles, le Conseil du développement durable au printemps qui avait peu mobilisé. Évidemment, tout cela est très dommage.

Pour conclure vraiment, la ZFE est une avancée réelle et certaine, c'est un peu plus qu'un petit pas mais dommage qu'il y ait encore besoin de deux ans de sur-place !

Enfin, n'oublions pas que les normes de qualité de l'air fixées par l'Europe sont deux fois moins exigeantes que celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé concernant les particules notamment, et que pour faire plus pour la santé publique, il

faudrait encore aller plus loin pour réduire plus fortement la pollution, en amplifiant le développement des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, modes actifs, covoiturage...), en renonçant au projet d'Anneau des Sciences qui aggravera la pollution, et en communiquant sans cesse sur les bienfaits des modes actifs sur la santé, au contraire des déplacements en voiture.

Avec ces réserves, nous voterons favorablement pour la ZFE.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel pour le groupe Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce projet, aussi imprécis qu'aléatoire, pour lequel l'exécutif métropolitain ne vous a pas vraiment demandé votre avis, nous met devant le fait accompli. Beaucoup de promesses avec des pourcentages de réussite déjà bien chiffrés qui n'engageront que ceux qui les ont décidés, dans un contexte émotionnel évident.

Je tiens à vous signaler d'ailleurs que le maire de la municipalité de Caluire-et-Cuire, qui tiendra son Conseil tout à l'heure, a demandé que cet avis soit défavorable.

Nous ne pouvons qu'être d'accord s'agissant de la santé de nos concitoyens mais en prenant les problèmes à l'endroit, en amont et non pas, par facilité, toujours la solution de l'écologie punitive à l'encontre des utilisateurs. D'ailleurs, les mesures ne sont pas circonstanciées ni expliquées plus que cela. Comment ça marche ? Comment les entreprises ont été consultées ? Comment les camions pollueurs stationnent et déchargent ? Comment la police peut surveiller tous les camions qui entrent et sortent du territoire ? Comment les petites entreprises à la trésorerie fragile peuvent assumer le changement brutal de véhicule ? Etc. Ceci relève de la bonne intention, bien sûr, mais qui sera bien vite impopulaire car il s'agit d'une première vague, comme l'écrit la Métropole, les véhicules des particuliers vont suivre.

Des responsables, il y en a, mais des vrais :

Les constructeurs automobiles et poids lourds qui doivent tourner le dos aux énergies fossiles mais les lobbies du pétrole disent NON - alors le gouvernement se tait.

Pourquoi accepter le transit infernal des camions qui traversent le territoire de bout en bout ? La vignette que propose François de Rugy n'interdit pas la pollution,

Pourquoi est-ce que le transport fluvial et le ferroutage ne sont pas des solutions au routier plus développé ?

Au lieu d'embêter les entreprises locales, pourquoi n'est-il jamais envisagé de leur demander, au niveau national, d'assouplir les cadences de renouvellement des stocks, c'est-à-dire moins de camions sur les routes ?

La production industrielle à outrance, génératrice de gaspillage et d'obsolescence programmée, comme le dit M. Gluck, est à combattre - le gouvernement le fait ? Non !

Remercions aussi la mondialisation sauvage, transporter des matières premières du bout du monde quand nous sommes capables de les produire,

Un grand merci aussi à la Chine, que personne ne critique, premier émetteur de gaz à effet de serre qui veut augmenter de 25 % sa production d'énergie à base de charbon.

Quant à nous, je rappelle, parce que vous vous gardez bien de le faire, l'erreur stratégique colossale dans laquelle la COURLY et le SYTRAL, début 2000, ont entraîné les 55 communes à accepter la densification de l'agglomération plutôt que l'étalement urbain jugé trop coûteux par le SYTRAL. Relisez les plaquettes de l'époque du SCOT en 2006 qui nous faisait des promesses à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, soit 3 % par an. Que du pipeau ! Je vous rappelle que le premier PDU, en 1997, suite à la loi sur l'air, promettait déjà la même chose, chiffres et statistiques à l'appui,

Alors, on nous a entassés les uns sur les autres. En même temps, vous avez réduit des axes routiers comme Émile-Zola qui continue de connaître des bouchons tout en ayant créé ceux de Salengro. Merci !

Il n'est pas fait mention d'interdire aux camions de plus de 3,5 tonnes de doubler sur la rocade Est, pourquoi ? Et de passer sous le tunnel de Fourvière, pourquoi ?

Aucun plan d'action non plus sur la réduction de la pollution due au chauffage urbain ou la meilleure surveillance des sites du couloir de la chimie qui profitent d'ailleurs du sommeil de tous pour polluer mille fois plus que les véhicules classés au-delà du Crit'Air 3.

Quant aux voitures électriques, à l'heure où les centrales nucléaires sont remises en cause et en fin de vie pour la plupart, je rappelle que les bornes de rechargement sont branchées sur le réseau électrique ordinaire à 80 % nucléaire.

La liste des véhicules dispensés dans votre rapport est impressionnante, deux poids deux mesures ! Vous avez oublié aussi les engins de chantier. Je ne sais pas si vous êtes venus cet été quartier Croix-Luizet, c'était infernal, impossible d'ouvrir les fenêtres en plein été, le bruit, la pollution et les engins. Allez-vous supprimer les constructions à l'avenir ?

Envisagez-vous d'imposer au SYTRAL des transports en commun dans les quartiers secondaires ou pas ? Vous voulez que l'on prenne les transports en commun mais comment fait-on dans le quartier de Croix-Luizet les week-ends et jours fériés ? Il n'y en a pas.

J'en finirai sur cette conclusion qu'il est inadmissible de chercher les responsables de tout ce gâchis chez l'utilisateur quand les gouvernances nationales et internationales affichent une impuissance et une incapacité à faire très inquiétantes.

Bref, ce que vous proposez, c'est pomper le Titanic à la petite cuillère ; nous ne cautionnerons pas ce projet tel que vous l'envisagez.

M. LE MAIRE.- Très bien. On a reconnu de la grande Mme Morel dans le galimatias de l'argumentation qui n'hésite pas à se contredire elle-même, mais ce serait trop long de vous répondre et cela n'en vaudrait pas la peine parce que cela ne vous convaincrerait pas et cela ne changerait pas l'appel à la raison que nous pourrions avoir pour expliquer un certain nombre de choses. On se heurte à une incompréhension ou une volonté de non comprendre assez extraordinaire.

Pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez ce soir de nous exprimer sur le projet de zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.

Hormis le président des États-Unis Donald Trump et Claude Allègre, ancien ministre socialiste de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, il n'y a plus grand monde sur terre pour nier l'impact de l'activité humaine sur notre écosystème.

Cet été encore, les Grandlyonnais ont souffert d'un nouvel épisode de canicule.

Les conditions de vie, et plus particulièrement les niveaux de pollution constatés ne sont pas bons.

En 2016, l'OMS classait les villes de Villeurbanne et de La Mulatière comme particulièrement polluées, avec un niveau de particules fines supérieur à trois fois la norme admise.

Ceci a des impacts forts sur la santé humaine. L'asthme infantile est de plus en plus important, 40 000 décès annuels prématurés seraient induits par la pollution atmosphérique selon un rapport du Sénat datant de 2015.

Certains pays ont pris le dossier à bras-le-corps comme la Suisse, qui a interdit le transit de fret routier et imposé aux transporteurs de traverser la Fédération suisse par des autoroutes ferroviaires.

En France, un dispositif fait consensus, je veux citer l'écotaxe. Malheureusement et de manière incompréhensible, il a été abrogé unilatéralement en 2014. Mettons de côté le milliard que cela a coûté, ce n'est pas le bon prisme d'analyse de ce fiasco.

C'est de la démagogie, du court-termisme et de notre incapacité commune à traiter les sujets de manière systémique qu'il faut faire le procès ce soir.

Le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne ne remettra pas en cause le dispositif de zone à faibles émissions ce soir. Au contraire, nous considérons que c'est une première étape avant d'arriver à une métropole où il fera bon vivre.

Toutefois, il nous semble bien insuffisant en l'état.

Tout d'abord, si on considère les particules fines, ce ne sont que 50 % de ces particules fines qui sont induites par la métropole et son activité, le reste venant des autres régions et pays européens à la différence du dioxyde d'azote qui reste localisé.

Concernant ces mêmes particules fines, la part des transports reste limitée à un tiers des particules générées. Limiter la zone de faibles émissions uniquement aux villes centres de Lyon et Villeurbanne ne permettra que d'agir à la marge du problème, d'autant plus que le boulevard Laurent-Bonnevay n'est pas inclus dans la ZFE.

Alors, certes, vous nous opposerez aussi que le prochain passage à 70 kilomètres/heure du boulevard Laurent-Bonnevay permettra de limiter les impacts pour les riverains. C'est un fait, mais uniquement à isopérimètre.

Si nous prenons en compte le futur délestage du volume de circulation de l'A6/A7 sur le boulevard Laurent-Bonnevay, les riverains de Saint-Jean, Bonnevay, Cyprian-Les-Brosses, ne verront pas leur situation s'améliorer.

Concernant les véhicules touchés par cette ZFE, nous notons que seuls les véhicules professionnels des artisans sont impactés. Nous notons aussi avec plaisir que des aides de l'État et de la Région leur permettront d'investir dans des véhicules moins polluants.

Nous espérons que, si cette ZFE devait un jour être étendue aux véhicules personnels, ce genre d'aide sera lui aussi proposé aux particuliers, car il faudra accompagner nos concitoyens vers un impact de leurs actions de transport le plus limité possible.

Ceci devra passer par des actions fortes sur l'offre de transport permettant aux salariés d'accéder à leur emploi par des transports en commun à toute heure et en tout lieu sans devoir prendre leur véhicule personnel, avec une conflictualité la plus faible possible limitant donc le nombre de jours de grève et gratuitement les jours de pollution.

Il faudra aussi que tous les donneurs d'ordre publics et privés de la Métropole incluent dans leurs appels d'offres des critères environnementaux demandant des moyens de livraison peu inducteurs en gaz à effet de serre et en particules fines.

Il nous faudra aussi au niveau métropolitain réfléchir à une politique de délestage du transit routier la moins impactante possible.

Enfin, il nous faudra faire avancer - et là au niveau national - une vraie politique de transport des biens la plus vertueuse possible.

Ce soir, nous donnerons un avis positif sur la zone de faibles émissions mais avec réserves. Nous espérons que cette politique ne sera qu'une étape sur la longue route qui nous mènera à une limitation des impacts de l'activité humaine sur notre écosystème.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet pour le groupe Radicaux, Génération Écologie et Citoyens ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Douze mille litres respirés chaque jour par personne, c'est le chiffre qui nous montre que c'est un enjeu majeur de santé publique qui, nous l'espérons, permettra, mais apparemment pas malheureusement, de faire consensus et de considérer cet enjeu comme éminemment prioritaire tout de suite, demain, après-demain.

Quand des Villeurbannais, lors des pics de pollution, s'inquiètent qu'il soit meilleur pour la santé de ne pas participer aux foulées villeurbannaises plutôt que de courir au milieu du CO2 et du dioxyde d'azote, cela nous pose la question de l'articulation du sport plein air et de la santé en centre-ville dans les grandes agglomérations.

En parallèle de la future loi d'orientation des mobilités qui sera discutée prochainement au Parlement, les ZFE seront mises en œuvre dans les grandes villes en France de manière graduelle puisque, en 2019, l'exclusion sera pédagogique et, en 2021, il y aura une véritable exclusion. Ce délai nous semble très magnanime, les mesures contraignantes sont pourtant nécessaires.

Le travail pédagogique ne suffit plus. Certains parlent d'une écologie punitive mais c'est le refus de l'écologie qui est punitif et la punition est sévère : six mois d'espérance de vie en moins en moyenne pour les habitants de la métropole.

Bien sûr, sur cette ZFE, il y a un certain nombre d'interrogations, ce n'est qu'un premier pas.

Première interrogation : quel contrôle sera fait pour le faire respecter ?

Deuxième interrogation : la question de certaines aberrations sur les critères des vignettes et notamment des véhicules qui bénéficient de bonus écologiste mais qui, en fait, sont sur des vignettes jaunes ou pire.

Autre aberration, le périphérique n'est pas dans la zone. Évidemment, c'est pour permettre aux véhicules de passer sur une voie alternative mais si on fait des exceptions pour que les véhicules polluants puissent passer, on ne voit plus trop l'intérêt de les interdire ailleurs. Ce n'est pas comme si le périphérique n'était pas au cœur de l'agglomération, au cœur de la zone polluée, voire le principal axe de pollution.

Dernier exemple, le fait que les voitures de collection extrêmement polluantes soient exclues. Pour ceux qui aiment les belles voitures, c'est une bonne nouvelle, on va peut-être voir ressurgir des vieilles Jaguar ou, à défaut, au moins les vieilles Citroën au milieu de la ZFE puisqu'elles seront exemptées de ces dispositifs Crit'Air.

La mise en place des ZFE renvoie au moins au constat que la part des transports est très importante, plus d'un tiers dans les émissions de CO₂, et c'est un choix pragmatique de faire porter l'effort et la réglementation sur les utilitaires, les camions et, le plus efficace, sur les réductions des gaz polluants. C'est bien ce qu'il faut viser.

Interdire les voitures des particuliers est particulièrement problématique mais il faudra passer par là même si cela pose un problème d'impact social. Les gens qui ne prennent pas la vignette Crit'Air sont les plus modestes et, pour eux, les primes à l'achat ne suffisent pas.

Cette ZFE ne doit pas mettre de côté d'autres réflexions en cours sur les contournements, sur la gestion du fret, sur les mesures incitatives au covoiturage, sur les voies dédiées, notamment pour le covoiturage, sur la synergie nécessaire entre les différentes AOT, sur la complémentarité SYTRAL-TER, la tarification nécessairement plus avantageuse pour ceux qui prennent le tramway, le train, les deux à la fois.

Notre groupe insiste notamment sur la réflexion à poursuivre et l'expérimentation à faire en lien avec le national sur la question du péage urbain alors que, maintenant, le système de reconnaissance de plaque minéralogique permet de distinguer les utilisateurs et donc de ne pas impacter de la même manière un usage de confort et un usage impératif, permettant là encore de dissocier le covoiturage, la voiture individuelle, les personnes à mobilité réduite, etc.

Aux mesures contraignantes, il faut des alternatives à la hauteur. Cela passe par le développement de parkings périphériques, de transports en commun, de pistes cyclables, et je profite de cette délibération pour parler d'un problème récurrent, notamment sur le cours Émile-Zola mais partout sur Villeurbanne, partout dans l'agglomération et partout ailleurs, des véhicules polluants ou non, mais c'est particulièrement gênant quand en plus ils sont polluants, qui utilisent les pistes cyclables comme places de stationnement provisoires, qui mettent en danger les cyclistes qui sont des véhicules non polluants.

La Métropole ne résoudra pas la problématique du climat à elle seule, ni celle de la qualité de l'air, mais nous pouvons prendre notre part et peut-être même prendre un peu plus pour devenir un modèle dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce serait sans doute la meilleure manière pour notre métropole de rayonner internationalement.

Avant même ce combat d'envergure mondiale, nous avons un enjeu beaucoup plus égoïste, un enjeu de défense vitale des Villeurbannais, la qualité de l'air que nous respirons.

La transition sera coûteuse à tous points de vue, il faut l'accepter, mais elle est nécessaire et nous espérons que, dans ce cadre, l'ensemble des groupes et tous les élus seront rassemblés sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Comme le disait Mme Vessiller, nous voterons cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens et permet de réduire de façon significative les polluants.

Or, dans le texte qui nous est proposé, on parle essentiellement de deux polluants, les particules fines (PM 10) dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, et des oxydes d'azote (NOx). Ces deux polluants ont des origines différentes, et je pense que ce n'est pas évoqué dans le texte. Les NOx, par exemple, ont pour origine une mauvaise combustion. Or, les voitures en sont à l'origine mais aussi le chauffage, l'industrie, et ce sont les deux principales sources de NOx qui aujourd'hui ne sont pas traitées dans ce texte, la voiture n'arrivant qu'en troisième position.

L'autre polluant, les particules fines, a une origine : l'usure des pneus et le freinage, c'est-à-dire des sources mécaniques liées à la circulation. Lorsqu'on aura des voitures électriques, on réduira probablement les particules fines parce qu'il n'y aura plus que les pneus qui s'useront, mais il y a aussi les combustions pour les vieilles voitures à diesel ou les combustions industrielles qui produisent ce type de polluant. Les voitures modernes, en tout cas celles qui ont un pot catalytique ou des filtres après la combustion, ne sont pas concernées par ce type de polluant parce que leurs seules émissions viennent du freinage et des pneus.

Demain, Monsieur Bocquet, désolé de vous contredire, lorsqu'on aura beaucoup de vélos, ils continueront à polluer parce qu'on aura toujours les particules fines, les pneus continuant à s'user, pas de la même façon. La voiture électrique, ce sera la même gabegie mais sans doute pas à la même échelle.

Une autre réalité n'est pas dite dans ce texte, ce que je trouve regrettable : aujourd'hui, nous respirons un air bien meilleur que voici cinquante ans. Nous respirons, voici cinquante ans, un air bien meilleur que voici cent ans. Ce n'est pas dit parce que les moyens de chauffage de l'époque étaient liés au bois, les particules fines étaient bien plus élevées, ne parlons même pas des NOx, et les moyens de mesure n'étaient pas du tout les mêmes.

Aujourd'hui, si on est contraint à réduire ces particules et ces émissions, ce qui est d'ailleurs une bonne chose, c'est d'abord parce que la Commission européenne nous a un

peu retoqués au niveau national, pas qu'à Lyon, et que l'on arrive aussi à mesurer ces particules. Médicalement, on sait ce qu'elles provoquent comme effets sur la santé.

La réalité, c'est que c'est l'activité humaine qui crée cette problématique et il convient à juste titre de la réglementer, et donc d'abaisser ces seuils.

Je trouve que le texte est malheureusement léger sur l'industrie et sur le chauffage, il n'est rien dit.

Un autre point de faiblesse sur ce texte, malheureusement, ce sont les aides. Elles sont essentiellement dédiées aux petits commerçants et aux artisans, très peu aux particuliers pour ne pas dire qu'elles sont inexistantes. Or, on sait que les voitures les plus vieilles sont essentiellement possédées par les gens qui n'ont pas les moyens de les changer et de s'acheter des voitures neuves.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Les interventions précédentes, et en particulier celle de ma collègue Anne Reveyrand, ont insisté sur la plupart des enjeux. On le voit, les esprits évoluent. Voici quelques années, il y avait fort à parier que la plupart des présents ici auraient voté contre. On peut se réjouir. Certains encore parlent d'écologie punitive, certes. En tout cas, marchant ce samedi dans les rues de Lyon, j'ai lu ce slogan : « Il vaut mieux changer de politique que de climat ». Oui, je crois qu'il faut changer certaines politiques.

Cette ZFE est sûrement perfectible sur beaucoup de points mais c'est la première brique pour le combat de l'amélioration de la qualité de l'air dans nos agglomérations et surtout l'accompagnement des changements de comportement, car nous n'avons pas le choix. Bien sûr, il y a des conséquences en termes de santé publique mais aussi, on le voit de plus en plus, pour améliorer la qualité de vie des citoyens, l'attractivité et la compétitivité de la ville et le tourisme.

En termes de santé publique, les effets d'une mauvaise qualité de l'air, nous le savons, ont des impacts sur les maladies respiratoires. Plusieurs d'entre vous ont cité le nombre de morts, d'autres recherches mettent en évidence d'autres impacts aussi néfastes, notamment sur les maladies cardiovasculaires.

Pour faire plaisir à M. Morel, des chercheurs de la Washington University School of Medicine affirment qu'une récente étude montre que des conséquences de ces microparticules sont sur la survenue du diabète. En effet, la pollution agit et réduit la production d'insuline, ce qui empêche le corps de convertir le glucose de sang en énergie.

Je peux vous citer aussi les effets sur les maladies respiratoires, des augmentations de 50 % de diagnostics d'asthme entre 0 et 25 microgrammes de particules ultrafines dans l'air, les conséquences sur le développement du cerveau des enfants, sur le potentiel intellectuel.

Bref, je vais arrêter la liste ici, on ne va pas transformer l'intervention au Conseil Municipal en revue de littérature scientifique un peu morbide, d'autant plus qu'on sait qu'en santé publique, la transmission d'informations et de photos choc n'a aucun effet

sur les changements de comportement qui conduiraient à laisser la voiture au garage, de prendre ses pieds, son vélo, le métro pour se rendre au travail.

En effet, nous ne sommes pas des homo œconomicus ou des mulier œconomica, nous ne sommes pas des êtres calculateurs, nous ne sommes pas très rationnels, nous ne faisons pas les choix les plus optimaux, les plus rationnels, nous sommes des êtres faits d'histoire, d'émotions, de désirs, d'interactions avec notre environnement.

Ce sont tous les enjeux de santé publique, c'est-à-dire de passer de la connaissance que nous avons des impacts de la mauvaise qualité de l'air sur notre santé à des changements profonds de comportement, il faut prendre des chemins qui sont lents, parfois très lents, pour améliorer la qualité de l'air.

Trois conditions en santé publique sont identifiées pour parvenir au changement de comportement.

La première condition, c'est d'orienter sans prescrire. C'est le but de la vignette Crit'Air, c'est aussi l'un des objectifs de la fabrication des capteurs de pollution de l'air que nous avons eus dans le quartier des Buers au printemps dernier. C'est aussi l'objectif de [R] Challenge lancé par la Métropole, avec un travail qui démarre avec des habitants dans le quartier des Brosses dans les semaines qui viennent.

La deuxième condition pour ce changement de comportement, c'est agir sur l'environnement social. Bien que nous ayons conscience des effets de la circulation automobile sur la santé, beaucoup de personnes ont la contrainte de continuer à prendre leur voiture pour se rendre au travail. Anne Reveyard a parlé des accompagnements financiers des acteurs économiques, il faut envisager des moyens alternatifs, l'organisation de moyens de transport décarbonés, et aussi travailler sur les enjeux de logistique urbaine. Il y a beaucoup d'inspirations à aller chercher, peut-être pas de l'autre côté de l'Atlantique mais à Berlin ou à Nantes où des choses intéressantes sont en train de se mettre en place.

La troisième condition, c'est de trouver un bénéfice individuel à ce changement de comportement, c'est la logique d'incitation financière évoquée à plusieurs reprises. Il faudra que la Métropole se penche aussi sur les aides financières aux particuliers pour changer leur véhicule, notamment chez les plus modestes qui n'ont pas forcément les moyens de le faire.

Je voudrais souligner un point sur les véhicules électriques. Monsieur Morel, vous y avez fait allusion. Peut-être qu'il ne faudrait pas se laisser tenter par les sirènes des véhicules électriques parce que le tout électrique, c'est très loin d'un monde décarboné, et si les véhicules règlent la question du dioxyde d'azote, ils ne règlent pas la question des émanations de particules fines dues notamment aux pneus, au freinage qui entraîne beaucoup de particules fines, ni la consommation de CO2 liée au cycle de production de la voiture électrique.

La voiture électrique ne permet pas de repenser la mobilité dans sa globalité au sein de la ville. Les voitures électriques, c'est peut-être intéressant, ce sont peut-être des alternatives pour les très gros chargements, mais il y a tout un tas de modes de transport à adopter et inventer pour permettre des mobilités, y compris des charges dans la ville.

La ZFE est une première étape qui n'est pas suffisante, mais c'est une première étape, et les élus du groupe PS et apparentés voteront pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme, vous souhaitez dire quelques mots ?

M. Didier VULLIERME.- Très rapidement, pour rebondir sur ce que disait M. Morel qui abordait deux sujets, la question du RER et la question des parcs relais qui sont des points importants puisque cela questionne sur ceux qui habitent en dehors de notre métropole et qui y accèdent à un moment ou un autre, qui sont potentiellement vecteurs de pollution puisqu'ils viennent en voiture.

Il dit que la Métropole ne fait pas assez pour le RER et que la Métropole ne fait pas assez pour les parcs relais. Encore faudrait-il lui rappeler que le RER est une compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que les parcs relais dont la Région est censée être chef de file, sauf que la Métropole investit deux fois plus que la Région sur ces sujets.

Je lui rappelle, sauf erreur de ma part, s'il est encore à l'UDI, que la vice-présidente en charge des transports à la Région, Martine Guibert, est elle aussi de l'UDI. Vous pourriez peut-être lui faire passer ces messages pour que ces sujets avancent enfin.

Sur ce que disait M. Martin au sujet des autoroutes ferroviaires en Suisse, que je rejoins complètement, là aussi, vendredi dernier, Laurent Wauquiez, qui appartient à votre parti, a refusé d'inscrire dans un vœu proposé par tous les groupes le Lyon-Turin comme étant une des priorités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à porter auprès du gouvernement. Vous pouvez tenir ce genre de discours ici mais ce serait bien que ce soit suivi d'effets par ailleurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand pour quelques mots ?

Mme Anne REVEYRAND.- Pas mal de réponses ont été apportées par Agnès Thouvenot et Didier Vullierme. Je voudrais simplement rappeler, parce que quelqu'un l'a évoqué, qu'on ne peut pas ne pas prendre la vignette Crit'Air, elle est obligatoire.

On a beaucoup parlé d'encombrement, de congestion, etc., ce n'est pas la conversion des véhicules vers des véhicules propres qui résoudra cette question à mon sens. Le véhicule électrique n'est pas non plus la solution qui résoudra ce problème des congestions dans les grandes agglomérations du monde. On a parlé du véhicule électrique qui n'est pas forcément une solution, Agnès Thouvenot l'a dit.

Quant à d'autres questions qui ont été évoquées sur d'autres types de polluant et d'autres sources de pollution, mais je crois que je l'ai rapidement cité, ils sont bien connus. Je disais quand même que l'industrie a fait beaucoup d'efforts puisqu'il y a eu une réduction de certains polluants de 80 % même si, aujourd'hui, des industries restent polluantes.

Je me suis quand même étonnée du fait que vous n'avez pas évoqué l'agriculture parce que c'est un facteur de pollution important. Vous me direz qu'il n'y a pas d'agriculture à Lyon. Néanmoins, nous subissons les pollutions de la région beaujolaise. Régulièrement, quand il y a des traitements importants dans le Beaujolais, ces pollutions viennent sur l'agglomération.

Enfin, un traitement se fait à travers un faisceau de mesures. Bien sûr, ce rapport est destiné à parler de la ZFE. On va parler de véhicules et de déplacement, de mobilité, il n'en reste pas moins qu'il y a un faisceau d'autres mesures qui ont été mises dans le plan de la Métropole pour la qualité de l'air, qui permettent de travailler sur des sujets complémentaires.

Je voudrais simplement évoquer dans le faisceau de mesures le fonds Air Bois puisqu'on a parlé de chauffage au bois en disant qu'autrefois, le chauffage pollue beaucoup en ville, etc. C'est encore le cas, et même à Villeurbanne, il y a encore du chauffage au bois qui pollue considérablement. C'est un vrai sujet pour pas mal de métropoles. J'étais la semaine dernière avec des Parisiens et des élus de Paris, cela reste un gros problème à Paris, à Villeurbanne aussi.

Le dispositif Eco Renov permet aussi de diminuer certaines pollutions.

Mme Morel a parlé du BTP, un dispositif « chantier propre » s'est mis en place pour éviter les poussières des chantiers. Il faut aussi tout un travail de la profession pour arriver à un résultat patent. Il existe aussi le dispositif [R] Challenge. On a parlé d'extension des pistes cyclables, même si je suis d'accord, le fait de passer de 800 à 1 000 kilomètres sur l'agglomération est un progrès considérable, il n'en reste pas moins qu'il reste des problèmes de continuité.

Vous avez balayé pas mal de choses, beaucoup de choses ont été dites.

La tarification des transports en commun reste un vrai sujet aussi même si leur gratuité n'est pas une réelle solution, mais des tarifications sociales qui peuvent être progressives seront mises en place dans certaines agglomérations de France.

Mme Morel disait que c'était un changement brutal et d'autres ont dit que c'était un peu lent. Je pense effectivement que c'est un peu lent mais je trouve que c'est un bon début et qu'il s'agit aujourd'hui d'être vraiment vigilant pour éviter de pénaliser les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire celles à revenus modestes. Même si aujourd'hui il existe des aides à la conversion pour ces populations, je pense que cette ZFE qui est proposée est un premier pas important.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Très peu de choses à ajouter. On a beaucoup parlé ces derniers jours, et à juste titre, de l'urgence climatique avec le rapport du GIEC. C'est vrai que nous avons sans doute aujourd'hui, dans la prise de conscience, et surtout dans les mesures qui sont à mettre en œuvre, qui sont pour la plupart des mesures nationales et internationales, à prendre notre part au niveau d'une ville. Là, même si les choses sont liées, il s'agit d'urgence de santé publique qui est aujourd'hui sans doute beaucoup plus importante.

J'ai bien entendu ce qu'a dit Hector Bravo. Il n'a pas tout à fait tort en disant qu'il y avait plus de fumées hier dans Villeurbanne parce qu'il y avait plus de cheminées et d'industries. Il faut toujours nuancer les choses, on ne peut pas dire qu'hier c'était mieux et qu'aujourd'hui c'est moins bien. Aujourd'hui, c'est mieux pour beaucoup de choses mais c'est aussi moins bien pour un certain nombre d'autres choses. Cela n'empêche pas la volonté d'avancer mais cela montre que c'est un rapport complexe.

Cette complexité, vous l'avez un peu évoquée à travers les véhicules électriques. On voit bien que ce n'est pas non plus la solution miracle ni la solution de demain. Au-delà des pneus, il y a des piles, des matériaux rares, des solutions qui ne sont pas trouvées pour ce que l'on fait des piles. Certes, ce ne sont pas des piles nucléaires mais c'est quand même un vrai problème.

Je lis beaucoup sur ce sujet, mais vous aussi sans doute, le véhicule électrique, dans son bilan complet par rapport à la planète, n'est pas forcément le meilleur. Il faut aussi l'avoir à l'esprit même si, aujourd'hui, il tient la route, sans jeu de mots, et qu'il sera amené à se développer dans les prochaines années.

S'agissant des véhicules hybrides, pour en avoir pris un au niveau de la Ville au début de ce mandat pour donner l'exemple, on voit bien qu'aujourd'hui un véhicule tel que la 3008 Peugeot fonctionne à 95 % avec un moteur thermique et à 5 % avec un moteur électrique. C'est un peu une déception quand même. Quand on fait 1 000 kilomètres, on en a 950 en moteur thermique et 50 seulement en moteur électrique.

Ce qui était présenté hier comme quelque chose de vertueux a parfois de vraies limites.

Madame Morel, vous avez parlé de l'étalement urbain parce que c'était le SYTRAL qui avait refusé de mettre des crédits. Soyons un peu sérieux !

L'étalement urbain, ce n'est pas l'absence ou le fait que le transport en commun n'ait pas accompagné le développement urbain sinon on aurait mis tous les crédits de la Métropole pour aller jusque dans la plaine de l'Ain avec le métro, pourquoi pas ? On peut toujours tout vouloir sauf que l'étalement urbain, par rapport à l'intensification urbaine et à la densité, tout le monde peut vous le dire sauf peut-être vous et certains autour de vous, c'est un vrai facteur sur le climat, sur la santé avec l'utilisation de son véhicule personnel pour venir dans la centralité, sans parler de l'imperméabilisation des sols qui est une vraie problématique.

Il existe aujourd'hui tout un tas de facteurs incontestables qui montrent que l'étalement urbain, c'est le contraire d'une solution à terme dans une société plus économe. Au contraire, la densification urbaine, je ne dis pas qu'elle ne présente pas un certain nombre de problèmes, mais sur le plan du développement durable au sens large, est plus économique pour la personne qui y vit que le fait de parcourir 30 ou 40 kilomètres. On sait quand même quel est aujourd'hui le nombre de personnes, une population relativement pauvre et de classe moyenne, qui sont allées à 40 ou 45 kilomètres et qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, qui se sont retrouvées dans des villas rapidement faites, non isolées. Il y a une vraie impasse de l'étalement urbain à partir d'une certaine distance. Ne pas le considérer, c'est mettre des lunettes avec des verres fumés.

Vous avez dit aussi que le chauffage urbain n'allait pas. Le chauffage urbain tel qu'il existe dans l'agglomération, tout le monde n'y est pas. Beaucoup ont des chaudières individuelles. Le chauffage urbain a été aussi développé parce que c'est une façon de mieux dépenser l'énergie, d'avoir différentes sources d'énergie (bois, fuel, ordures ménagères) et c'est une façon énergétiquement économe plutôt que d'avoir chacun son chauffage. C'est aussi une réalité.

On peut dire que cela ne va pas assez vite. Le chauffage urbain lui-même s'améliore beaucoup même si, de temps en temps, on a quelques pannes à Villeurbanne comme ailleurs mais, globalement, le système est vertueux sur le plan énergétique et écologique.

Il faut aussi le rappeler et ne pas vouer aux gémonies le chauffage urbain comme vous l'avez fait. Il n'y a pas de solution miracle.

J'emprunte ce qu'a dit Agnès Thouvenot à la fin et qu'Anne Reveyrand a dit également : la ZFE marque une étape importante. Elle ne concerne que les véhicules utilitaires légers et que les véhicules lourds, ce qui relève des véhicules légers et des vignettes Crit'Air suivra incontestablement, il y aura des évolutions et heureusement. C'est aussi un pas relativement modeste et, comme l'ont dit Agnès Thouvenot ou Anne Reveyrand, nous l'aurions examiné voici cinq ans, je vois bien ce qui se serait passé.

Quant aux 70 kilomètres/heure sur le périphérique, je suis content qu'à la Métropole David Kimeldfeld, le président, l'ait repris parce que nous l'avions nous-mêmes évoqué voici plusieurs années et de telles idées font leur chemin. Elles le font parce que le monde change, mais, monsieur Martin, j'aimerais que, du côté de votre groupe, on manifeste le même intérêt pour les 70 kilomètres/heure sur le boulevard périphérique que vous avez semblé faire preuve ici. J'ai lu les réactions à Droite sur les 70 kilomètres/heure, chaque fois qu'il y a un abaissement de la vitesse, pour certains groupes, c'est l'horreur et on est plutôt du côté des fédérations des 50 millions d'automobilistes que du côté de la santé publique. C'est quand même une réalité.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- C'est la méthode.

M. LE MAIRE.- La critique sur la méthode vient masquer aussi un peu le manque d'enthousiasme sur la mesure elle-même.

M. Jean-Wilfried MARTIN (hors micro).- Vous lirez notre prochaine... (*Inaudible*)

M. LE MAIRE.- Je vous lis toujours attentivement.

Je vais mettre ce rapport aux voix dont je rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis et qu'il est, celui-là, accompagné d'un certain nombre d'attendus ou de points de vigilance qui sont dans le rapport et qui ont été rappelés également par Mme Reveyrand.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

12 – AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LA MÉTROPOLE DE LYON 2018-2023 - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est M. Llung qui le présente.

M. Hector BRAVO.- L'intervention du parti communiste est retirée.

M. LE MAIRE.- Il y avait une intervention de Mme Vessiller qui s'est retirée.

Mme Zemorda KHELIFI.- Mais pas l'intervention !

M. LE MAIRE.- Merci Madame Khelifi d'apporter cette précision. Je vais demander à M. Llung de présenter le rapport, ensuite il interviendra en réponse ou en échange avec Mme Khelifi.

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'un rapport sur lequel nous devons donner un avis parce que ce sont des compétences de la Métropole et cela illustre d'une certaine manière que ces compétences sont étendues.

Il s'agit du plan partenarial de la gestion de la demande. Il vous est demandé, si vous le souhaitez, un avis favorable et d'approuver une qualification d'accueil de niveau 1 pour la mairie.

C'est un dispositif instauré par la loi ALUR en 2014, puis par un décret de 2015, qui vise une manière d'accueillir tous les demandeurs de logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la Métropole, ce qui implique beaucoup de partenaires : la Métropole bien évidemment, l'État, les communes, ABC HLM qui regroupe les bailleurs, les bailleurs eux-mêmes ainsi que les associations d'insertion par le logement.

Les objectifs sont d'accueillir tout demandeur de logement social. Cela peut paraître surprenant mais la réalité est que les demandeurs de logement social ne sont pratiquement pas reçus par les bailleurs en raison de leur nombre et de l'organisation que cela demande et, ici, à la mairie, nous en savons quelque chose puisque beaucoup de demandes nous parviennent chaque jour en nombre assez important. L'autre aspect, c'est la gestion partagée de la demande entre les partenaires que j'ai cités tout à l'heure.

Le projet est prévu pour six ans, avec un mode d'évaluation au bout de trois ans et vers la fin du dispositif. Il y a plusieurs axes, je les cite rapidement :

- le service d'accueil et d'information des demandeurs, en tout cas le fameux service d'accueil qui fait l'objet principal de cette délibération ;
- conforter les dispositifs partenariaux pour le suivi des demandes - je signale que cette délibération comporte énormément d'acronymes, ce qui vous montre cette difficulté de gérer le domaine du logement ;
- organiser la gestion partagée, plutôt un axe d'organisation entre les partenaires.

Il y a aussi trois niveaux d'accueil pour ce qui est du service :

- un accueil simple auquel participera la mairie : c'est ce qui vous est proposé dans cette délibération ;
- un accueil assuré par les bailleurs, un service dédié, un accueil personnalisé ;
- un accompagnement plus poussé, notamment pour les cas les plus particuliers.

Voilà pour une présentation assez synthétique de ce que contient cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes favorables à ce nouveau document partenarial défini par la loi ALUR de la ministre Duflot en 2014. Ce plan vise à mieux accueillir et orienter les demandeurs de

logement social (plus de 60 000 sur la métropole) et gérer ces demandes de façon partenariale pour mieux y répondre.

Nous sommes particulièrement intéressés par une disposition de la loi ALUR dans ce plan : l'expérimentation de la location choisie, c'est-à-dire choisie par le demandeur de logement grâce à une mise en visibilité de l'offre de logements disponibles.

Le plan qui nous est soumis prévoit des expérimentations de ce type entre différents partenaires, c'est un début, avant une généralisation si les résultats sont probants. Dans d'autres villes, ils semblent l'être.

Nous ne doutons pas que les bailleurs présents sur la ville de Villeurbanne, et notamment EMH, fassent partie de cette expérimentation et que nous puissions en avoir prochainement un bilan.

Pourquoi ne pas prévoir aussi de mettre en place un dispositif villeurbannais de bourse d'échange de logements, comme le fait la commune de Décines ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je suis un peu surpris parce que l'axe de la location choisie, qui est une idée vraiment intéressante, j'y souscris, nous en sommes assez loin. C'est un dispositif de la Métropole qui représente un petit pas pour les demandeurs et peut-être un grand pas pour les organisations partenariales et les bailleurs. C'est un progrès. Il est toujours satisfaisant d'avoir un progrès.

Aujourd'hui, les demandeurs de logement social n'ont quasiment aucune porte qui s'ouvre, ils ne savent pas où en est leur demande. Certains l'attendent depuis un, deux, trois ou quatre ans, je connais des cas où cela dure depuis huit ans. C'est difficile quand il n'y a aucune information en face, quand il n'y a pas d'interlocuteur, et c'est ce qui est en train de s'organiser avec un peu de professionnalisme et d'équité. Le sens de l'équité, c'est l'intérêt d'installer ce système sur tout le territoire.

C'est un progrès et, de ce point de vue, il faut le souligner, et l'avis favorable est justifié.

Ensuite, s'agissant de la location choisie qui est une belle idée, il y a loin de la coupe aux lèvres parce qu'organiser la mutation, c'est-à-dire les demandes de ceux qui sont déjà dans un logement et qui souhaiteraient en changer, c'est quelque chose qui fonctionne assez mal et qui, d'ailleurs, pourrait trouver quelques points d'amélioration, j'espère, avec ce dispositif.

Pour ma part, je pense que ce dispositif, même s'il paraît intéressant, devrait être évalué au bout d'un an et non pas au bout de trois ans. Je l'ai évoqué à demi-mot mais il est assez complexe d'organiser tout le monde, il est assez délicat de vérifier l'efficacité du système et, attendre trois ans, je trouve que c'est lent. On peut très bien faire un point au bout d'un an. Je pense que les professionnels sont tout à fait à même de voir si cela fonctionne ou pas ou si c'est dû à une mauvaise conception du système ou une conception que l'on peut améliorer.

On pourrait se mettre d'accord pour inviter les uns et les autres à une évaluation annuelle et non pas au bout de trois ans ou six ans. Quand on reçoit les demandeurs, il y a des situations vraiment dramatiques.

Il faut hiérarchiser l'urgence dans l'urgence, ce n'est pas très facile. Selon quels critères ? Ce sont des travaux qui sont faits mais il y a vraiment un nombre de demandes croissant, même si la construction neuve de logements sociaux est par ailleurs bien engagée.

Ce n'est pas une solution toute faite. En tout cas, c'est un progrès. Je vous invite à donner un avis favorable.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous avez fait référence au système de la location choisie, M. Llung a dit qu'il y avait loin de la coupe aux lèvres, il a raison. En même temps, je peux dire qu'au sein d'Est Métropole Habitat, cela fait partie des choses sur lesquelles on cherche à avancer. Pour autant, ce n'est pas aussi facile que cela, c'est même assez difficile mais cela reste une piste intéressante pour le futur, pour améliorer la fluidité et l'acceptation par les locataires qui est parfois un vrai frein aux mutations.

C'est une piste de travail qui n'est pas si éloignée que cela en ce qui concerne les perspectives de réalisation mais qui, pour l'instant, reste encore à l'étude.

Après, vous allez chercher vos exemples plus près que M. Morel, vous avez cité l'exemple de Décines, sans doute parce que c'est dans le rapport mais, en ce qui concerne l'acceptation du logement social et l'engagement de la Ville de Décines dans le logement social, je pense qu'il est assez modéré. Je peux vous le dire.

Ils vont sur cette piste mais, quand il n'y a pas beaucoup de logements et quand on n'a pas beaucoup manifesté d'appétence pour installer du logement social, cela limite un peu la mutation choisie, je peux vous le dire !

Nous passons au vote de cet avis.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

13 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION ALLIADÉ HABITAT, 11-11 BIS RUE DU PROFESSEUR-GALTIER, 27 RUE MARCEL-DUTARTRE, 39-43 RUE CHATEAU-GAILLARD, 37-39 RUE ANATOLE-FRANCE, 19 RUE LOUIS-FORT / 88-90 RUE CHATEAU-GAILLARD - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - HABITAT ET HUMANISME RHÔNE, 9 AVENUE CONDORCET, 19 RUE LOUIS-BRAILLE - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

15 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN BÂTIMENT SITUÉ 141 COURS ÉMILE-ZOLA - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il y a eu un échange en commission à ce sujet.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE AU 1 BIS RUE LOUIS-ADAM - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2018 - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – TARIFICATION APPLIQUÉE AUX LOCATIONS DE CHALET POUR LE VILLAGE ARTISANAL ORGANISÉ EN DÉCEMBRE 2018 - Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- C'est ce que nous avons l'habitude d'appeler les chalets de Noël mais qui est mieux défini à travers ce qui est dit dans le rapport.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Rapidement, puisqu'il s'agit d'une délibération classique et annuelle relative à la tarification appliquée aux locations de chalets dans le cadre de Noël aux Gratte-ciel, la forme du marché a été revue l'année dernière avec le souhait de valoriser l'artisanat et de faire un village 100 % artisanal, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Cette formule est reconduite cette année mais la durée a été allongée à 9 jours contre 4 en 2017 et le nombre d'exposants est accru également.

M. LE MAIRE.- C'est succinct mais complet. Les choses sont dites.

Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Chaque année depuis 2009, notre commune organise les festivités de Noël aux Gratte-Ciel.

Depuis l'année dernière, ces festivités ont pris un nouveau virage, sortant de la location de chalets à des forains, bien loin de l'image d'un marché de Noël comme on peut assister en Alsace, terreau de cette manifestation.

Ce village donne un bien meilleur résultat que le précédent, et chacun ici peut s'en féliciter.

En mettant en avant artisans et producteurs régionaux, ce village permet à l'économie locale de gagner ses lettres de noblesse et de gagner en notoriété.

Aussi, dans une démarche de coopération, nous vous proposons, Madame la Conseillère déléguée, Monsieur le Maire, d'intégrer dès l'année 2019 la région Auvergne-Rhône-Alpes dans ce village artisanal au travers de son label « La Région du goût ».

L'ambition de la Région au travers de ce label est claire :

- valoriser les productions agricoles régionales et leur offrir davantage de débouchés ;
- développer une agriculture fière de ses productions, forte et autonome ;
- inciter les consommateurs à effectuer un acte d'achat citoyen ;
- promouvoir nos recettes traditionnelles et cultiver le goût du partage et de la qualité.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que notre démarche est en lien aussi avec notre vision de l'écologie, une écologie où nous voulons développer les circuits courts pour limiter notre impact carbone relatif au transport des biens et des marchandises.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Perret, un mot ?

Mme Natalie PERRET.- Non.

M. LE MAIRE.- Madame Panico, merci d'assurer le service après-vente de M. Wauquiez, d'autant plus que nous sommes dans une période où il y a une campagne publicitaire et il était difficile d'aller dans les gares ou dans d'autres lieux publics sans voir que la Région était la mieux gérée de France, affirmation assez gratuite, on peut le dire, parce qu'autant à Villeurbanne on a eu parfois une présentation dans différents classements de différentes natures sur ce sujet-là, autant au niveau de la Région, c'est une autoproclamation. Tout le monde peut lire cela, surtout quand rien ne vient le justifier.

Je ne polémiquerai pas, je laisserai le soin à Didier Vullierme de le faire au Conseil régional. Pourquoi pas, si demain la Région veut prendre contact avec nous pour participer, nous discuterons des modalités, notamment s'il peut y avoir un financement régional, nous saurons l'accueillir avec ouverture.

Je sais aussi, pour en avoir discuté avec quelques commerçants ici du centre-ville, puisque vous parlez local, que le slogan « La Région du goût » n'a pas été du goût de tout

le monde. On peut le dire ainsi. C'est venu s'ajouter à d'autres intitulés avec d'autres choses qui étaient localisées. Sous prétexte de faire la promotion de la Région, cela a quelquefois contribué à obscurcir un peu le paysage des productions locales. Je l'ai entendu beaucoup de la part de certains artisans ici du centre-ville en général.

S'il doit y avoir une proposition, ce sera à condition que ce ne soit pas un stand de promotion de la Région mais qu'il y ait véritablement des artisans qui se reconnaissent dans une démarche régionale.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – TARIFICATION POUR LA MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX LYCÉES - M. Ali MOHAMED AHAMADA.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez, Madame Panico, demander à la Région qu'elle nous paie davantage, vous avez là un exemple concret, le coût réel simplement, parce que la Région paie au forfait et nous nous adaptons, nous demandons aux lycées, en fonction du forfait, mais nous faisons le différentiel et nous leur montrons le coût réel pour la Ville.

Voilà un sujet sur lequel, vous et votre groupe, pourriez utilement intervenir.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – MODALITÉS D'ACCÈS AUX PISCINES VILLEURBANAISES - M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – TARIFICATION DE LA PRESTATION « VENTE À EMPORTER » DU RESTAURANT MUNICIPAL - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Madame Balanche, voulez-vous dire un mot ? M. Morel a souhaité parler une minute.

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais attendre plutôt l'intervention de M. Morel parce que je ne vois pas en quoi cette délibération appelle une demande d'intervention mais nous sommes là pour échanger sans souci.

M. LE MAIRE.- Vous savez bien que M. Morel peut intervenir sur tout.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme signalé en commission, nous nous étonnons que seuls les prix de vente soient

affichés. Nous aurions aimé connaître le coût de revient des différentes lignes pour mieux cerner la politique d'aide de la Ville. C'est un défaut général dans les administrations françaises.

Dans les services privés, qui assurent parfois aussi ce service auprès des établissements publics, le coût réel est affiché et le prix payé l'est aussi. Cela permet d'identifier clairement l'aide de l'entreprise ou de l'établissement public.

Pour pouvoir le faire, il faut connaître les coûts réels. Les entreprises ont recours à la comptabilité analytique pour tracer les coûts réels d'une activité.

En quoi cela serait-il utile pour une collectivité comme la Ville de Villeurbanne ?

Cela permettrait pour chacune de ses activités de les comparer par rapport aux autres, car seul le coût réel peut être un élément de comparaison.

Nous suggérons cela pour vous aider à identifier les activités pour lesquelles il serait possible de s'améliorer et ainsi réduire le coût et le budget de fonctionnement de notre commune, mais nous en reparlerons très prochainement.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Deux petits mots surtout pour soulever la qualité qui est aujourd'hui proposée aux agents de la Ville qui ont un lieu très agréable, relativement très bien situé par rapport aux espaces de travail qui se concentrent sur la partie mairie et annexes, la qualité des produits, la présentation et, aujourd'hui, nous avons une fréquentation de plus de 20 % par rapport au restaurant qui était partagé au RIA.

Sur la partie de la tarification et sur la partie analytique, la grande difficulté, ce sera la répartition des indemnités des élus dans le coût des repas, Monsieur Morel ! C'est très complexe quand on a une entreprise qui fait un produit ou des produits avec les mêmes outils, avec les mêmes moyens, avec les mêmes surfaces, qui investit dans du matériel. Aujourd'hui, pour faire une comptabilité analytique sur une partie municipale, où est-ce réparti : sur le coût de la crèche, sur le coût du temps passé ?

M. Hervé MOREL.- Les entreprises privées le font.

Mme Dominique BALANCHE.- Elles ont un métier quand nous en avons 57, et en plus nous avons un Conseil d'Administration qui est quand même assez important. Comment répartir tous ces coûts ? Sur votre temps d'intervention Monsieur Morel ? Vous avez pris trois minutes ou une minute pour parler des cantines, c'est un coût qui serait attribué à la restauration ?

Cela devient très complexe et, sur ces sujets, nous avons un regard très précis là où les dépenses sont affectées mais, sur les prix de revient, c'est un peu plus compliqué.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous avez très bien répondu Madame Balanche. Quelquefois la complexité mérite d'être énoncée et la simplification peut paraître abusive. Si aujourd'hui le restaurant municipal fait des ventes à emporter, c'est que certaines personnes, vu la qualité des repas, souhaitent emporter tout ou partie de ce qui est proposé.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas s'il faut le présenter. Monsieur Morel ?

Mme Dominique BALANCHE.- Nous allons faire un duo, Monsieur Morel !

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La maîtrise de la masse salariale implique la maîtrise du nombre de personnels. Tel était le sens de notre question en commission. En effet, l'augmentation de 5 emplois correspond immanquablement à des charges de fonctionnement pour plus de quarante ans.

Vous nous avez répondu que vous avez réussi à trouver des économies dans le prochain budget. Nous en rediscuterons donc prochainement.

Toutefois, s'il y a bien un point sur lequel la France est moins bonne que la plupart des pays européens comparables, c'est sur l'emploi public avec environ 10 % de plus pour la France. À lui seul ce chiffre, s'il pouvait être simplement corrigé, ce qui n'est pas si simple que cela, impliquerait une économie d'environ 30 Md€ par an, soit la moitié du déficit budgétaire.

Malheureusement, avec une durée du travail à 35 heures, cela relève de « mission impossible ».

C'est le triste bilan de la politique française, largement imposée par la Gauche, qui finalement préfère tacitement dégrader le pouvoir d'achat que de toucher aux acquis sociaux. Il est donc fondamental de rappeler régulièrement ses erreurs et les conséquences très néfastes pour l'économie, y compris à Villeurbanne.

Je vous remercie.

Mme Dominique BALANCHE.- Il me semblait avoir déjà entendu cette ritournelle, la plainte sur trop de services, trop de charges, trop de personnel, et un comparatif avec d'autres pays qui n'ont pas du tout les mêmes orientations et les mêmes choix. Si on prend l'Allemagne, vous n'avez pas de crèche publique et vous n'avez pas d'école maternelle.

Dans nos charges, faisons le calcul, nous enlevons toutes les ATSEM et tout le personnel des crèches, nous retrouverons un cadre avec un pourcentage beaucoup moins important des charges de personnel.

Demain, si vous avez des parents âgés, et je vous le souhaite vraiment, vous me direz où vous pourrez trouver une place s'ils deviennent dépendants. Vous allez me le dire tout de suite en fonction des revenus de retraite de vos parents et vous verrez qu'on sollicitera les collectivités.

On va fermer les maisons de retraite, les crèches, et on peut continuer comme cela. Demain, où irez-vous, monsieur Morel, quand vous aurez un problème de santé ?

(Brouhaha)

Excusez-moi, je réponds, je vous ai écouté, cela fait des années que je vous écoute et je me dis que c'est bon !

Sincèrement, je suis fière, mais vraiment très fière, de faire partie d'une collectivité qui a pris des engagements auprès de tous, du plus petit au plus grand, quelle que soit sa situation, quel que soit son âge et quels que soient ses revenus. Aujourd'hui, nous sommes en capacité d'offrir des services de qualité à qui que ce soit. Voilà.

Il y aura toujours à perfectionner, à aller chercher des économies, mais chaque année nous faisons des budgets, nous recherchons des économies, cela devient de plus en plus difficile, et chaque année nous nous demandons quoi faire. Voilà.

Monsieur Morel, l'année prochaine, vous reposerez la question et je serai encore plus virulente dans ma réponse ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- Merci. Jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas résolus à supprimer le fait qu'il y ait une ATSEM par classe d'école maternelle, puisque ces 5 postes, c'est le différentiel.

M. Hervé MOREL.- Je ne vous demande pas cela.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit 5 postes, ces 5 postes d'ATSEM sont liés à 5 ouvertures.

Pour aller jusqu'au bout, mais Mme Balanche l'a très bien dit, dans la cohérence, il faut dire que l'on ne met pas une ATSEM par classe et, dans les nouvelles classes qui arrivent, on ne met pas d'ATSEM. C'est cela être responsable et pourtant nous le faisons toujours avec difficulté, comme l'a dit Mme Balanche, en recherchant des économies ailleurs, puisque, vous avez pu le constater, les budgets que nous avons votés depuis que vous êtes là, mais il n'y a pas un rapport de cause à effet, ce n'est pas parce que vous êtes là, restent bien gérés, avec des dépenses de fonctionnement contenues. Cette année, nous avons un pacte de contractualisation qui viendra peser sur des dépenses de fonctionnement, tout cela est là, et nous avons pu le faire en étant quand même dans un budget raisonné et maîtrisé. Voilà la réalité.

Dire qu'il y a trop de charges publiques, qu'il faut les supprimer, et prendre de mauvais exemples, cela vous revient dans la figure quand on va un peu plus loin en vous demandant ce qu'il faut enlever. Vous seriez les premiers à nous demander de faire quelque chose.

Merci monsieur Morel d'avoir posé une question qui a permis à Mme Balanche d'expliquer ce qu'est la fonction publique et pourquoi il y en a une !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 abstentions) -

23 – CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL DES FAMILLES NON AFFILIÉES ET APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL AUX FAMILLES D'ACCUEIL -
M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Le groupe socialiste a souhaité intervenir pour deux minutes. Damien Berthilier, un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- Quand nous délibérons, nous délibérons pour les cas généraux et, régulièrement, nous sommes amenés à examiner des cas particuliers. Cela se fait au gré soit des contraintes de gestion soit des éléments qui nous manquaient. C'est le cas notamment des personnes qui ne sont pas affiliées à la CAF, on a voulu établir une règle plus claire pour qu'elle soit la même que pour ceux qui ont une affiliation CAF, mais c'est une petite minorité des parents.

C'est aussi le cas des familles d'accueil qui hébergent, le temps qui leur est demandé par un placement, des enfants, des jeunes, au sein de la famille. Nous n'avions pas identifié cette problématique jusqu'à maintenant mais un certain nombre de familles sont venues nous voir en disant qu'elles avaient une charge supplémentaire et qu'elles souhaitaient qu'elle soit reconnue par la collectivité, puisque c'est en plus de leurs propres enfants, et qu'elles n'aient pas à payer le prix qu'elles paieraient pour leurs propres enfants, alors qu'elles sont peu aidées par la Métropole qui aide à hauteur de 9 € par jour.

Nous avons voulu prendre en compte cette situation, cela concerne une vingtaine de familles sur Villeurbanne mais c'est un vrai appui qu'on leur apporte parce qu'on leur mettra le quotient familial le plus bas, le 1, on sera au-dessous de l'euro le repas. C'est aussi une façon de reconnaître ce travail fait par ces familles.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Chikh ?

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par mon intervention, au nom de notre groupe, je tiens à rendre hommage à toutes ces familles qui se mobilisent, à Villeurbanne et ailleurs, pour accueillir le temps de quelques semaines ou plusieurs années des jeunes écartés de leur famille, souvent abîmés par un début de vie chaotique, parfois handicapés physiques ou mentaux, parfois nés dans des familles sans ressources, parfois battus ou violés.

Derrière ce que l'administration appelle assez crûment des assistants familiaux se cachent en vérité des intermittents du social, des hommes et des femmes qui s'engagent quotidiennement pour apporter à des jeunes placés un toit, une éducation et bien souvent l'amour dont ont besoin ces enfants en pleine construction.

Au-delà de l'essentiel, de la nourriture et de quoi s'habiller, il faut pouvoir leur offrir de quoi s'amuser et se cultiver, se divertir. Aucune de ces familles ne fait cela pour l'appât du gain, les salaires et les aides sont minces. Par jour, elles ne touchent qu'une dizaine d'euros par enfant pour l'ensemble des repas. Ces enfants n'étaient pas pris en compte dans le calcul des quotients familiaux de la CAF ou de la MSA, nous proposons que le tarif quotient familial 1 leur soit ainsi appliqué, et cela pour l'ensemble des activités fréquentées par les enfants placés : la cantine, le périscolaire du soir, les classes découvertes et l'accueil de loisirs.

Ainsi, notre contribution à notre niveau de responsabilité me paraît bien légitime, c'est pourquoi nous avons à cœur et à la fois raison de voter cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE LYON POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PORTANT SUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS SCOLAIRES ET LOCAUX ANNEXES -

M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION SINGA LYON - Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la mission « Accueillir à Villeurbanne », démarche participative et collective qui a été engagée par la Ville au printemps 2017 autour de l'accueil des migrants.

Dans ce cadre, la fête du livre jeunesse 2018 a décidé de décliner le thème « Bienvenue » lors de sa 19^{ème} édition.

Cette délibération est quelque peu originale. Son originalité ne tient pas à sa forme puisqu'il s'agit d'une convention avec une association partenaire de la Ville, elle vient du fait que son objet concerne particulièrement la vente aux enchères qui sera organisée le 16 novembre dans le hall de ce deuxième étage.

La vente aux enchères porte sur la vente d'originaux et de sérigraphies réalisés par une cinquantaine d'auteurs, d'illustrateurs et de scénaristes, lors de la fête du livre jeunesse, qu'ils ont cédés à titre gracieux. Les fonds récoltés iront au profit de l'association SINGA créée à Paris en 2012, qui vise à créer du lien entre des personnes réfugiées et la société d'accueil en créant et en diffusant des outils pour tous.

Cette vente aux enchères fera suite à l'exposition « Réfugiés », actuellement accueillie dans le hall et qui sera présente jusqu'à ce samedi 20 octobre.

Cette délibération fait aussi suite au vote de deux subventions au profit de l'association SINGA, portées par les deux délégations Vie Associative et Solidarité lors du Conseil Municipal du 28 mai et lors du Conseil Municipal du 28 juin, pour un montant total de 15 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le soutien de l'action de l'association SINGA traduit une aide à l'accompagnement des personnes réfugiées. C'est donc une action fort louable.

C'est aussi l'occasion d'analyser le problème des réfugiés à Villeurbanne, mais aussi en

France et partout dans le monde.

« Il suffit de visiter une fois dans sa vie le centre d'accueil de Lampedusa pour se convaincre que l'accueil des réfugiés est notre devoir », déclarait récemment Gérard Larcher, président du Sénat. Il ajoutait qu'il ne fallait pas pour autant *« rester sourd aux craintes de la population qui se traduisent notamment par une forte progression des extrémismes partout dans le monde. La pédagogie est notre seul rempart. »*

Nous souhaitons faire la différence entre les réfugiés et le reste des immigrations qui, pour l'essentiel, sont économiques. Dans ce dernier cas, le problème est principalement économique et il concerne des effectifs bien plus importants.

« Il suffit de renvoyer les immigrés clandestins dans leur pays », entend-on trop souvent. En fait, cela ne marche pas, car pour expulser des clandestins vers leur pays d'origine, il faut des laissez-passer consulaires du pays d'origine. Or, souvent, ce n'est pas l'intérêt (économique) des pays d'origine de délivrer ces laissez-passer ! Et la France peine à expulser les clandestins qui devraient l'être suite à des décisions de justice.

L'Afrique a pour seul vrai voisin l'Europe. D'ici 2050, la population africaine devrait doubler et atteindre 2,5 milliards, cela sera 2,5 milliards de clients ou d'immigrés potentiels.

(Protestations)

M. Hervé MOREL.- Laissez-moi m'exprimer !

M. LE MAIRE.- On peut réagir quand vous parlez de clients !

M. Hervé MOREL.- Malheureusement, mon propos est très important.

Notre intérêt économique est donc de coopérer avec l'Afrique, par exemple sur l'éducation, pour que ce soit la première option qui gagne, mais la France n'a plus les moyens d'une coopération ambitieuse : l'Europe pourrait l'avoir, mais encore faut-il lui confier la politique d'immigration et de coopération et lui en donner les moyens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Nous ne vous remercions pas pour vos propos.

Mme Dominique BALANCHE.- Ils sont extrémistes !

M. LE MAIRE.- Madame Balanche a mangé du lion mais cela fait plaisir ! *(Rires)*

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souscrivons au soutien proposé à l'association SINGA et ses actions en faveur des migrants pour faciliter leur intégration, la rencontre et les échanges interculturels sur notre territoire. Cette délibération nous rappelle aussi que l'hiver arrive et que de nombreuses familles sont encore à la rue et prises en charge grâce à la solidarité des parents d'élèves, enseignants et du collectif « Jamais sans toit », comme l'année scolaire dernière, car les problèmes n'ont pas été résolus cet été...

Nous avons appris très récemment qu'une famille avec un bébé de quelques jours dort dans une voiture, à Villeurbanne. Il semblerait que cet enfant soit à l'abri depuis deux

jours, dans une chambre d'hôtel, grâce à l'action de la Ville, mais c'est une solution provisoire. Cette situation n'est pas acceptable, il nous faut trouver des solutions rapidement pour mettre en sécurité ces personnes.

La loi ELAN facilite la mise en place de conventions d'occupation temporaire dans des locaux vacants pour héberger des personnes en fragilité.

Nous souhaitons que la Ville, la Métropole ou tout autre propriétaire de locaux vacants puissent expérimenter un tel dispositif, avec le soutien financier de l'État, car rappelons que c'est l'État qui doit assurer l'hébergement d'urgence.

C'est une piste parmi d'autres, mais nous ne pouvons revivre un hiver comme l'an passé avec des squats qui pallient les carences des pouvoirs publics et qui ne sont satisfaisants pour personne. C'est maintenant qu'il faut imaginer les solutions pour les familles et les personnes à la rue. Vous pouvez compter sur notre engagement et notre soutien pour mettre en place ces solutions.

M. LE MAIRE.- Merci de votre dernière phrase.

La parole est à M. Poncet que je ne vais sans doute pas vraiment remercier mais j'attends qu'il parle, on ne sait jamais, il y a des miracles !

M. Stéphane PONCET.- Les miracles ne seront pas pour ce soir, monsieur le Maire, il faudra attendre.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici donc le sujet essentiel qui va recomposer le paysage politique des vingt prochaines années, celui qui divise actuellement l'Union européenne en deux camps antagonistes et irréconciliables, d'un côté le camp de l'Europe libérale et universaliste avec les frontières ouvertes, de l'autre l'Europe qui défend sa souveraineté et l'identité de ses peuples. Il s'agit bien sûr de la question des migrants.

La convention que vous nous proposez avec l'association SINGA pour les personnes réfugiées évoque en réalité la question de l'accueil de ces vagues de migrants, des réfugiés économiques qui arrivent dans notre pays. Rien d'étonnant dans ce choix compte tenu de la propagande municipale que vous avez mise en place en faveur de l'installation des migrants avec le dispositif « Accueillir à Villeurbanne », véritable outil de propagande.

Ainsi vous n'hésitez pas à mobiliser les structures municipales, les associations, les événements comme la fête du livre, pour convaincre les habitants que ces migrants vont construire avec nous la société de demain.

On peut ouvertement s'interroger sur la légalité de cette propagande mais aussi le fait de savoir si vous êtes aujourd'hui maire de Villeurbanne ou le capitaine de l'Aquarius.

Cette politique d'accueil ne peut pas constituer une réponse face à ces déplacements massifs de migrants. En dix ans, le nombre de migrants dans le monde a été multiplié par six. En 2017, on recensait 68 millions de personnes déplacées dans le monde, l'Europe accueillait 6 millions de réfugiés. En 2017, 100 000 personnes ont fait une demande de statut de réfugié en France, à peine 15 % peuvent en réalité y prétendre.

Mais le pire, comme il a été dit par M. Morel, c'est ce qui va venir, c'est ce que dit M. Stephen Smith dans son ouvrage *La ruée vers l'Europe*. De façon assez ironique, on est en train de vivre une colonisation inversée.

Cette politique d'accueil que vous prônez est un non-sens pour les nations, non-sens dans un pays où, après quarante ans d'immigration massive, comme l'a dit M. Collomb, des populations vivent sur le même territoire mais pas ensemble. Non-sens économique dans un pays qui compte 7 millions de chômeurs et vous optez pour un accueil de la main-d'œuvre étrangère en cœur avec le MEDEF. Non-sens dans une commune où les squats de migrants se multiplient. Enfin, même dans votre camp, vous le savez, le scepticisme est de rigueur avec les déclarations de M. Collomb et de M. Mélenchon sur le sujet.

Nous ne voterons pas ce rapport car c'est le symbole d'un aveuglement idéologique. Oui, j'ai fait durer le suspense !

Comme à l'accoutumée, vous allez nous faire la leçon, sauf que ce combat idéologique, vous l'avez déjà perdu, il suffit de regarder ce qui se passe en Europe, en Italie, en Pologne, en Hongrie, en Croatie, en Autriche (je ne vais pas tous les citer), on assiste au réveil des peuples, lesquels bernés par des élites universalistes réclament aujourd'hui le contrôle des frontières pour éviter le chaos de demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Je voudrais commencer ma réponse en signalant et en soulignant que le mot SINGA signifie « lien » en lingala, une langue parlée en République démocratique du Congo. Je trouve que ce terme et cette définition correspondent bien à la démarche initiée par notre Ville, contrairement à ce que l'on vient de devoir entendre.

En réponse à Mme Khelifi, je voudrais vous remercier d'avoir mis en exergue cette démarche et pour votre soutien. La Ville intervient et met en œuvre des actions qui dépassent le cadre de la délégation Vie Associative, et je laisserai peut-être M. le Maire compléter sur ce point.

Monsieur Morel, je ne répondrai pas à vos propos et je voudrais signaler qu'au Conseil de Paris, votre groupe s'est déclaré en faveur de la création d'un centre d'accueil pour les migrants et les réfugiés, ce qui dénote un peu des propos que vous avez pu tenir.

M. Hervé MOREL.- Pas du tout, vous ne m'avez pas bien écouté !

M. LE MAIRE.- On vous écoute en sautant souvent mais n'interrompez pas Mme Gachet !

Mme Christelle GACHET.- Je serai un peu plus longue pour répondre à M. Poncet.

Oui, nous faisons de la pédagogie mais, même si vous ne l'entendez pas, au moins ce sera dit et écrit.

Je voulais rappeler que notre ville s'est développée et s'est construite avec l'arrivée successive de populations venues d'ailleurs et qu'elle a construit une tradition d'accueil et

une capacité à vivre ensemble. Ce sont des choses que vous avez du mal à entendre mais je le répéterai.

Vos différentes tribunes, notamment celle de juin-juillet, publiée dans *Viva*, laissent peu de doutes sur le contenu et le cœur de votre intervention. Et oui, aucune surprise, rien de nouveau sous le soleil de votre parti, qu'il s'appelle Front National, Villeurbanne Bleu Marine ou Rassemblement National. Votre intervention vous donne encore l'occasion de déverser votre couplet et votre rengaine que nous avons malheureusement l'habitude de devoir écouter mais pas d'entendre.

Mais qu'est-ce qui vous dérange le plus, Monsieur Poncet, dans le fait que notre ville montre qu'il est possible d'accueillir des populations migrantes et que cet accueil représente une richesse humaine et de partage ? Qu'est-ce qui vous dérange le plus : l'accueil de l'autre avec un grand A, l'humanité et l'hospitalité que notre Ville montre dans cette démarche ? C'est qu'il soit possible de changer le regard porté sur les populations migrantes ?

Ce qui me dérange le plus, personnellement, monsieur Poncet, c'est que nous soyons obligés d'écouter votre refrain haineux, mais il faut croire que l'humanité et la fraternité ne sont peut-être finalement que des détails pour vous et, pour paraphraser enfin un slogan qui vous est cher, le nôtre serait plutôt humain et fraternel d'abord.

Merci.

(Des applaudissements)

M. LE MAIRE.- Mme Balanche et Mme Gachet ont toutes les deux mangé du lion ce soir et je les en félicite.

Je ne vais pas reprendre un certain nombre des propos de Mme Gachet. Simplement, vous avez une façon d'utiliser les chiffres qui ne correspond pas à la réalité. Les immigrés, ce sont d'abord des personnes étrangères qui sont nées à l'étranger, qui sont venues s'établir en France. C'est toujours bien de dire les choses comme elles sont. Il y a aujourd'hui 6 millions d'immigrés en France répondant à cette définition, soit 9 % de la population française. Ce sont des personnes qui sont étrangères, simplement quelquefois parce qu'elles sont nées à l'étranger : 44 % viennent d'Afrique, le plus souvent d'Algérie et du Maroc, 14,5 % d'Asie et 5 % d'Amérique et Océanie au sens large.

La France a reçu plus de 100 000 demandes d'asile en 2017 et elle en a accordé à peine 32 000. La France qui est souvent décrite par certains comme l'un des pays les plus généreux d'Europe vis-à-vis des demandeurs d'asile, surtout par ceux qui nous critiquent, ne l'est en réalité pas beaucoup. En 2016, elle se classe en 16^{ème} position en Europe en nombre de protections accordées par rapport au nombre d'habitants. Elle est ainsi deux fois moins accueillante que la Belgique, les Pays-Bas ou la Finlande. Je vous donne ces exemples pour relativiser.

Chaque année, environ 200 000 titres de séjour sont attribués en France à des migrants non européens, c'est un chiffre stable depuis 1995. À l'échelle du pays, cela représente un accroissement de 0,3 %, un taux si faible que les démographes disent 3 pour 1 000.

Sur ces 200 000, la majorité vient en France parce qu'ils y ont droit au titre des conventions internationales ratifiées par la France. On peut les remettre en cause, ce qui

ne serait pas si facile que cela par rapport aux autres pays, c'est-à-dire le droit qu'ont les étrangers de vivre en famille, ce qui représente 40 000 entrées par an. Cela représente aussi le droit des Français d'épouser qui ils veulent, soit 65 000 entrées sur les 200 000.

Le droit d'asile représente 30 000 personnes et il y a aussi, on l'oublie un peu, les étudiants qui ont le droit de venir faire des études dans une université étrangère, l'université étrangère étant l'université française, qui sont au nombre de 60 000, soit presque un tiers d'étudiants que nous recevons chaque année à l'INSA qui est une école qui donne particulièrement l'exemple de l'accueil de populations étrangères. Nous les recevons au début du mois de septembre parce qu'ils sont venus passer une semaine au mois d'août pour apprendre pour certains la langue française. Nous sommes assez contents de voir une grande école d'ingénieur comme l'INSA accueillir une population « étrangère » comme vous dites, qui représente quand même une partie importante de ses effectifs, qu'ils viennent d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique Centrale.

Une fois que l'on a donné tous ces chiffres, on est loin de la « submersion migratoire », terme que, je le reconnais, vous n'avez pas été le seul à utiliser mais que le ministre de l'Intérieur précédent a également utilisé, et quand ces mots sont dans la bouche d'un ministre de l'Intérieur, j'ai eu l'occasion de le dire, ils choquent, ils claquent. Quand c'est M. Morel qui le dit, c'est-à-dire le Front National, cela passe, cela fait partie de votre antienne, quand c'est le ministre de l'Intérieur qui le dit et que ce n'est pas vrai dans les chiffres, c'est une autre responsabilité qui est prise.

Sans revenir sur la partie historique de Villeurbanne que je cite souvent par rapport à l'accueil des populations étrangères qui ont fait cette ville, j'ajoute que Forum Réfugiés est là depuis très longtemps, cela se voit, cela ne se voit pas. Les gens ne le savaient pas. Nous avons accueilli quelques réfugiés venant de Calais à La Soie, ils sont partis maintenant pour l'essentiel. Ils sont restés six mois, un an, et ensuite ils entrent dans des filières ou des parcours d'intégration ou de retour aussi pour un certain nombre d'entre eux.

Est-ce que la population à Villeurbanne est troublée par ces personnes ? Est-ce que ce sont des délinquants ? Est-ce que ce sont des personnes indésirables qui provoquent un trouble dans l'ordre public ? Je voudrais bien que vous me donniez un certain nombre d'exemples. Est-ce que ces personnes qui sont dans ce parcours provoquent de la gêne dans le paysage de notre ville ? Non, à l'évidence. Elles ne prennent pas non plus les emplois des autres.

Si on va un peu plus loin dans le parcours d'intégration et si vous regardez tous les grands chantiers dans notre ville comme le C3, approchez-vous et vous verrez la proportion de personnes qui sont venues ou qui viennent de l'étranger. Elles sont là, elles travaillent, elles font souvent un travail que la population française ou les jeunes français ne font pas, c'est aussi une réalité. Quand elles ont du travail, elles sont dans une voie d'intégration. Je ne dis pas que tous resteront mais le fait qu'ils aient du travail correspond à quelque chose.

Pour revenir à la délibération et remettre les choses dans ce qu'elles sont, nous signons une convention avec une association qui se propose de faire du lien entre des personnes qui veulent et peuvent accueillir des gens qui sont dans cette situation. Je ne les citerai

pas ici, on ne fera pas de concours, mais quelques élus dans ce Conseil Municipal y répondent. Je dis cela parce que Mme Morel nous avait dit une fois : « Vous n'avez qu'à les accueillir chez vous ! » Je m'en souviens très bien.

Mme Michèle MOREL.- Non.

M. LE MAIRE.- « Si vous êtes si généreux, vous n'avez qu'à les accueillir chez vous ! » Dans cette salle, certains les accueillent chez eux.

Mme Michèle MOREL.- Ce n'est pas vrai, je ne me suis jamais permis de vous dire cela, il faut sortir la délibération.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez dit.

Mme Michèle MOREL.- Non !

M. LE MAIRE.- Si, vous l'avez dit.

Mme Michèle MOREL.- Non !

M. LE MAIRE.- Aujourd'hui, cette association propose de faire ce lien et, on en revient à la délibération elle-même, nous l'avons aidée par ailleurs dans le cadre du dispositif « Comment accueillir des migrants ».

Ce que nous faisons là est un peu éloigné de la propagande coréenne. Vous aimez les bons mots, Monsieur Poncet. Je vais vous envoyer en Corée du Nord, on vous fera assister aux défilés, vous verrez peut-être la différence avec ce qui se passe à Villeurbanne.

Vous avez utilisé des mots particulièrement ignominieux dans votre tribune : propagande coréenne, grand remplacement. Tout cela n'est pas la réalité des chiffres. Ceux qui disent le faux sont ceux qui utilisent ces mots pour propager quelque chose en pensant sans doute qu'ils travaillent pour leur boutique, et je reconnais que la montée des partis xénophobes dont vous faites partie ici en France, incontestablement, est largement alimentée par ce discours sur l'immigration.

(Brouhaha)

Vous n'aimez pas ce que l'on vous dit mais vous êtes un parti xénophobe, c'est une vraie réalité. Aujourd'hui, dans le même propos, vous êtes en train de nous dire que, quand on fait cela, c'est de la propagande municipale, sous-entendu que cela nous rapporterait des électeurs, au moins, reconnaissez qu'il n'y a pas forcément un lien avec une espèce de bénéfice électoral au sens où vous en parlez. Ce n'est pas la réalité. Au moins, nous pourrions être d'accord sur ce point.

J'en reviens à la mission d'accueil qui n'est pas là pour dire : « Venez chez nous davantage » mais pour expliquer un certain nombre de choses, des éléments chiffrés, une exposition comme celle que vous avez à l'Hôtel de Ville. Je vous invite d'ailleurs, plutôt que de la critiquer et de dire que cela coûte à la Ville, de prendre une dizaine de minutes. Beaucoup de groupes organisés viennent la visiter, aucune ignorance n'est utile, monsieur Poncet, la mienne pas plus que la vôtre.

Venez vous confronter avec quelques chiffres, voir la réalité des migrations dans le monde d'aujourd'hui et que notre pays est très faiblement touché, qu'elles se font

essentiellement dans les pays du Moyen-Orient, dans les pays d'Amérique Centrale et que nous représentons très peu de chose.

Vous avez donné ces chiffres-là. Pour les migrants subsahariens, aujourd'hui, 70 % s'installent dans un autre pays africain, 15 % se répartissent entre le Golfe et l'Amérique du Nord, et 15 % viennent en Europe. Citons aussi ces pourcentages et ne parlons pas de submersion migratoire comme vous le faites en pensant que cela vous attirera des petits électeurs. Cela marche un peu mais je ne pense pas que cela puisse marcher très longtemps. En tout cas, là où nous sommes, notre responsabilité, face à de tels propos, est d'en dénoncer la nocivité et le mensonge et voir qu'ils répondent à des intérêts supposés électoraux.

Nous allons vendre aux enchères quelques tableaux, lithographies, dessins d'illustrateurs, de bédéistes qui ont été pour certains présents à la fête du livre jeunesse, pour d'autres qui ont trouvé l'initiative intéressante et qui nous ont fait don d'œuvres. La Ville les encadre, peut-être trouvez-vous que cela fait trop. C'est notre participation à cela. Ensuite, nous les mettrons aux enchères. Vous pouvez même venir en acheter. De très belles œuvres seront là et, pour ceux qui aiment l'art, ce sera une excellente occasion d'accueillir des originaux dans leur collection.

La somme que cette vente aux enchères nous permettra de réunir, j'espère la plus importante possible, sera remise à l'association SINGA pour le travail qu'elle fait.

J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire mais je ne vais pas utiliser tout ce Conseil Municipal pour multiplier les réponses, l'essentiel a pu être dit par Mme Gachet et les réponses que nous vous apportons.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

26 - DÉCLARATION DE COOPÉRATION CULTURELLE MÉTROPOLITAINE 2017-2020 - M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

27 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LYON MÉTROPOLITAINE SAINT-ÉTIENNE ROANNE 2018-2020 - Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Madame Perret pour la présenter, sachant que c'est une délibération un peu récurrente, et Mme Morel qui interviendra.

Mme Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération relative au renouvellement du partenariat entre la Ville et la Chambre de commerce et de l'industrie. Ce partenariat prend la forme d'une convention avec un programme d'actions spécifiques mais ne donne pas lieu à une contribution financière.

Le partenariat avec la Chambre de commerce a été initié en 2016 et permet d'apporter une expertise professionnelle et un appui pour l'aide à la décision et la mise en œuvre de la stratégie économique de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En dehors de la convention en annexe, il aurait été intéressant de joindre les résultats de la 10^{ème} enquête consommateurs de la région lyonnaise, très riche en enseignements de toutes sortes, et si nous approuvons toutes initiatives qui cherchent à développer le commerce local, nous nous étonnons que, pour certains quartiers en déshérence depuis longtemps, vous n'en soyez qu'aux études.

Pour Grandclément, sa rénovation est actuelle, alors on veut croire à sa renaissance pour ne pas dire sa résurrection ; ce qui n'est pas le cas, malheureusement, pour Cusset qui aurait dû normalement être impacté par les aménagements du cours Émile-Zola. Vous aviez beaucoup de certitudes au moment du projet et des travaux, documentation élogieuse à l'appui, mais ce quartier est toujours au point mort.

J'insiste à nouveau sur cette nécessité de considérer la transition numérique comme le levier de croissance et de notoriété actuel dans tous les aspects de la consommation. Outre la CCI, la municipalité doit mettre la main à la poche pour aider les commerçants dans ce sens, d'autant plus que l'enquête de la CCI révèle le taux d'emprise d'Internet à Villeurbanne qui est supérieur à la moyenne du bassin métropolitain, ainsi qu'un attrait fort des Villeurbannais pour le bio - manque de points de vente spécialisés sur la commune, par exemple.

En même temps, les trafics de drogue et les incivilités de toutes natures, tous quartiers confondus, sont un vrai frein repoussoir pour l'installation et le développement du commerce, ici comme dans certains pôles commerciaux de l'agglomération en perte d'activité constante, en grande partie pour cela, le Carré de Soie par exemple.

Les années passent et la situation perdure. Le manque de présence de la police municipale est une façon aussi d'entretenir le sentiment que rien n'est fait, que rien ne bouge pour enrayer cette plaie.

La période est pourtant profitable au retour des petites et moyennes structures de quartier, les consommateurs demandent de la proximité par confort et gain de temps, aussi nous pensons qu'il y a matière à s'intéresser à ces évolutions.

Nous voterons naturellement.

M. LE MAIRE.- Madame Perret, quelques mots ?

Mme Natalie PERRET.- Quelques mots notamment sur le quartier Cusset. Je tenais à dire qu'un travail est fortement engagé avec Myriam Gros-Izopet et le conseil de quartier. Plusieurs actions ont eu lieu et nous avons rencontré les commerçants à plusieurs reprises, notamment la convention avec la Chambre de commerce et de l'industrie.

L'objectif affiché, notamment dans la fiche 1, c'est bien d'essayer de redynamiser l'association des commerçants de Cusset. Pour l'instant, c'est en stand-by, il faut un vrai porteur de projet parmi les commerçants mais la Ville est prête à s'engager auprès d'eux.

Concernant le bio à Villeurbanne, je pense a contrario que nous sommes quand même assez bien servis, notamment sur le secteur Gratte-ciel, nous avons actuellement trois magasins bio, un nouveau va s'ouvrir, Biocoop. Le bio est quand même très présent parmi les commerces à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. Oui, qu'il y ait des difficultés dans des quartiers quelquefois et quelquefois trop, c'est une réalité. Il ne s'agit pas de peindre la ville en rose mais il ne faut pas non plus la peindre en noir comme vous le faites. Pour Cusset, Mme Perret vous a apporté quelques éléments de réponse, une pharmacie s'est déplacée un peu et s'est agrandie. Vous avez l'exemple d'un commerce qui se développe.

Vous n'y êtes pas allée, vous ne l'avez peut-être pas vue...

Mme Michèle MOREL.- J'ai vécu à Cusset.

M. LE MAIRE.- Moi aussi j'ai vécu à Cusset ! Si vous avez vécu à Cusset, retournez-y, vous verrez que ce quartier n'est pas en déshérence. Une pharmacie vient d'acheter un local et de s'agrandir, elle est en plein développement et, manifestement, se trouve bien à Cusset. Vous pouvez me dire que c'est parce qu'elle vend des pansements !

Nous avons l'exemple d'un commerce qui vit bien, qui s'installe, qui s'agrandit, et il y en a d'autres. Par exemple, on a un joli petit marché où l'essentiel des commerces de bouche sont représentés le samedi et où cela fait plaisir d'aller. J'y vais assez souvent maintenant alors qu'avant je n'allais qu'à la Ferrandière. J'essaye d'aller aux deux.

Pour les commerces bio, je suis ravi que cela vous intéresse. Jusqu'à maintenant, cela n'avait pas été forcément votre préoccupation. J'ai toujours dit que la Ville n'avait pas vocation à installer de manière municipale les commerces bio mais comme c'est un secteur porteur qui répond à des réalités économiques plus importantes qu'avant, il y en a plus à Villeurbanne.

Vous allez me dire que ce n'est qu'au centre-ville mais entre La Vie Claire, un commerce Biocal situé à Verlaine, le plus ancien, l'Eau Vive, rue Jean-Bourgey, et le Biocoop qui va s'installer sur le cours Émile-Zola, on peut même se poser la question de savoir si cela ne fera pas beaucoup mais c'est leur réalité de commerce. En tout cas, l'offre a augmenté, sans oublier le Biocoop situé rue Gervais Bussière et il y en aura sans doute d'autres dans d'autres quartiers. On est aujourd'hui dans un secteur en expansion.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLES 2019-2021 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot, et encore le groupe Front National, M. Poncet, pour une minute.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci. Devant les propos prolixes du Front National, je vais attendre leurs questions parce que la délibération est assez claire.

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Une petite explication de vote : j'ai l'impression, au fil des Conseils Municipaux, que l'économie solidaire semble être devenue votre nouvelle recette miracle.

M. LE MAIRE.- Non, c'est l'immigration !

M. Stéphane PONCET.- Non, l'immigration, c'est pour nous ! Ne vous trompez pas de rôle, Monsieur le Maire, n'inversez pas. Je sais que la tendance est mauvaise pour vous mais il ne faut pas changer de parti en cours de route.

Cela paraît une recette miracle. Je reste dubitatif. J'ai lu des critiques assez pointues sur la question. Il y a la propagande et la réalité, là aussi, je vous rejoins, Monsieur le Maire. La réalité, c'est la fermeture de l'épicerie solidaire qui démontre que l'économie solidaire sans subvention publique, c'est un peu comme En Marche sans Emmanuel Macron. Ecoutez-moi, Monsieur Kabalo, cela vous concerne !

Pour parapher M. Morel, j'ai vu qu'à Salt Lake City, les Mormons faisaient cela très bien. Convertissez-vous ou abandonnez cette utopie économique !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'abord, peut-être Mme Le Franc qui s'est proposée d'avoir un mot sur l'épicerie solidaire, puis Mme Thouvenot pour élargir le propos sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire.

Mme Claire LE FRANC.- Sur l'épicerie qui dépendait de la délégation Solidarité, j'en appelle d'ailleurs aux Républicains puisqu'elle a fermé parce que l'association qui porte l'épicerie n'a plus aucune subvention de la Région, comme beaucoup d'acteurs en la matière et notamment d'acteurs qui œuvraient au titre de la Politique de la Ville. Il faut chercher à la loupe la Politique de la Ville dans le budget régional !

De ce fait, nous ne pouvons pas aller sur ce volet alors que cette association fonctionnait très bien, plus de 150 ménages payaient le « prix fort » et plus de 200 étaient inscrits pour avoir des tarifs réduits. On voit que cela fonctionnait, en moins d'un an d'implantation, mais pour une raison de bonne gestion, l'association a arrêté l'épicerie de Villeurbanne pour pouvoir maintenir son activité globale qui est centrée sur Lyon, et tous les ménages villeurbannais peuvent aller sur Lyon au même tarif que ce qu'ils avaient sur Villeurbanne.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, ce n'est pas possible. Nous avons soutenu cette association, je suis désolé, Madame Le Franc, on nous l'a vendue comme devant s'équilibrer. Au bout d'un moment, si elle n'a pas pu s'équilibrer, vous pouvez toujours rejeter la faute sur la Région mais c'est un peu facile.

Mme Claire LE FRANC.- Un plan d'autofinancement, ce n'est pas du 100 %, Monsieur Martin. Ce genre d'association n'est jamais à 100 % d'autofinancement.

M. LE MAIRE.- Cela demandait peut-être de s'inscrire un peu dans la durée. Comme toutes les entreprises, c'était trois ans. Monsieur Martin, on ne va pas vous faire de peine, mais ce n'est pas vous, c'est M. Wauquiez. De temps en temps, prenez un peu de distance, cela vous fera du bien. Sur ce plan, la Région a supprimé brutalement un certain nombre de subventions et, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, elle s'est particulièrement distinguée pour revenir sur des engagements antérieurs. C'est une vraie réalité et pas simplement pour l'épicerie dont on parle.

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur Poncet, je ne sais pas quelle lecture pointue vous avez faite de l'économie sociale et solidaire mais je vous ferai un petit cours.

L'économie sociale et solidaire, ce sont des structures qui sont dans un ancrage territorial, gérées avec un mode de gouvernance démocratique, qui remplissent une utilité sociale et qui ont un modèle économique à l'équilibre. C'est sur ces quatre piliers que l'économie sociale se construit.

À Villeurbanne, en effet, nous avons axé le développement de la politique d'économie sociale et solidaire en nous appuyant sur l'enjeu d'un modèle économique à l'équilibre, pérenne. Parfois, des entreprises ne sont pas à l'équilibre et sont obligées de réduire la voilure de leur activité. Cela n'échappe pas au monde de l'économie sociale et solidaire.

Ici, ces subventions d'investissement viennent soutenir un développement. Il y a des associations et des coopératives, des coopératives qui sont créées dans l'alimentation de proximité, dans les circuits courts, Madame Panico, vous le verrez : une coopérative qui développe du lien social, qui développe de la restauration de proximité autour de la question du jeu, et deux associations que nous avons souhaité soutenir, l'une, la fédération des centres sociaux, est une association fortement subventionnée mais ce qui nous paraissait intéressant ici, c'est que l'aide au développement lui permettra de mettre en place un système qui pourra mettre à disposition sa salle de réunion et sa salle de formation à destination des associations locales. On a un gros manque aujourd'hui de salles disponibles pour les associations locales et cette subvention permettra de rendre effectif le prêt de salle de réunion, notamment le soir.

La dernière association est particulièrement intéressante parce que c'est un groupement d'intérêt associatif qui mutualise des salles de réunion, des équipements, notamment des photocopieurs, un réseau Internet, pour des associations qui n'ont pas les moyens d'avoir un local en propre et qui n'en ont pas forcément besoin. La mutualisation génère après d'autres types de coopération, d'autres types de projet. C'est dans ce cadre que nous aidons, à Villeurbanne, l'économie sociale et solidaire dans un budget relativement modeste de 25 000 € de subventions d'investissement.

M. LE MAIRE.- Cela permet de relativiser les sommes que nous y consacrons mais notre attention et notre investissement personnel, le nôtre et celui de Mme Thouvenot en particulier, sont grands.

En frais indirects, si on chiffrait l'intervention, ce serait beaucoup plus important mais c'est normal, c'est notre rôle.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) –

30 - AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 ENTRE LA VILLE ET L'UNION DE GESTION RÉSEAU DE SANTÉ MUTUALISTE (RESAMUT) - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

31 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET EST MÉTROPOLE HABITAT POUR LA REMISE AUX NORMES DE LA CUISINE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE JEAN-JAURES - Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) - M. Jonathan BOCQUET

M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 - AVENANTS FINANCIERS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES « UN DOUA DE JAZZ » ET « GAELIS » - M. Jonathan BOCQUET

M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS UNIVERSITAIRES - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION D'AIDE AU LOGEMENT DES JEUNES (AILOJ) POUR 2018 - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'INSTITUT DE L'ENGAGEMENT - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF (CEL), DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mathieu Soares pour le groupe communiste.

M. Mathieu SOARES.- L'intervention est retirée. Vous savez le soutien que nous avons pour ces initiatives.

M. LE MAIRE.- Damien Berthilier souhaite-t-il dire un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- Comme on m'a remis le trophée d'argent du cadre de vie en rentrant, j'en profite pour dire que nous avons été primés pour la qualité du travail architectural conduit sur Rosa Parks et pour le fait que nous avons associé les enfants à notre projet, que c'était tout à fait original. Cela n'a rien à voir spécifiquement avec cette délibération mais cela montre l'étendue des réussites de notre projet éducatif.

M. LE MAIRE.- C'est aussi notre engagement, comme c'était le cas dans la délibération précédente.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA RUE » - Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Mme Le Franc et Mme Morel pour le groupe Front National ?

Mme Claire LE FRANC.- Il s'agit effectivement d'un soutien exceptionnel à une association dont l'activité est essentielle pour les plus démunis sur notre territoire,

notamment à travers les maraudes, l'accueil de jour mais aussi la domiciliation de ces personnes. L'association a vu notamment la domiciliation mais aussi son accueil de jour de plus en plus fréquentés, et en plus, elle a été amputée des contrats aidés qui lui servaient. Cela justifie notre soutien exceptionnel.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- En fait, c'est plutôt une question que j'ai oublié de poser en commission qui étudie les demandes deux à trois fois par an. Est-ce que cette subvention de 3 000 €, c'est uniquement une fois 3 000 € ou est-ce à trois reprises, ce qui change complètement notre point de vue ?

Mme Claire LE FRANC.- Cette association a déjà été aidée, nous l'avons passée en délibération cette année. Elle a été aidée à hauteur de 6 000 € pour la maraude et de 7 000 € pour l'accueil de jour et là, à travers un travail que nous avons fait avec l'association, l'activité ayant augmenté et les contrats aidés n'étant plus là, elle a un besoin supplémentaire de financement et donc c'est une subvention supplémentaire de 3 000 € pour l'association.

Mme Michèle MOREL.- Cela change le contexte. Nous voulions nous étonner des sommes modestes. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire au sujet des SDF.

M. LE MAIRE.- C'est effectivement une demande qui relève davantage d'un échange en commission qu'au Conseil Municipal.

Mme Michèle MOREL.- Nous nous étonnions d'une seule fois 3 000 € dans l'année pour les SDF quand il y a certainement plus de besoins que cela.

M. LE MAIRE.- Nous ne sommes pas les seuls à intervenir tout de même. Le débat n'est pas seulement sur l'action de la Ville.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 - Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

M. LE MAIRE.- Vous avez fait un record de votes contre ! C'est vraiment exceptionnel.

41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX - M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

M. LE MAIRE.- Même les centres sociaux n'échappent pas maintenant à votre vindicte ! C'est la première fois.

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA VIE ASSOCIATIVE - Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote de M. Bocquet. Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Quelques mots, Monsieur le Maire, chers collègues, pour présenter rapidement et globalement la délibération qui vous est proposée ce soir au titre de la délégation Vie Associative.

La demande concerne dix associations :

- Deux subventions entrent plus particulièrement dans le cadre de la mission « Accueillir à Villeurbanne » (et oui, encore, Monsieur Poncet !) pour les associations Qimel et Tillandsia pour des aides aux projets.
- Six dossiers concernent des renouvellements de subvention pour les associations Alexandre Grossman, le CLAVI, ERIS, les Anciens de l'ASVEL Basket, le MRAP, l'Union locale de la CFDT.
- Deux demandes sont transversales à plusieurs délégations, Ludicité en lien avec la délégation Handicap et Lyon à double sens, en lien avec la délégation Développement Durable.

Ces demandes représentent un montant total de 40 300 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet pour une explication de vote ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci. Une explication de vote à laquelle s'associent les groupes Parti Communiste et Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche, pour les mêmes raisons que l'an dernier, sur le constat d'un décalage entre le montant de la subvention et le rapport d'activité présenté.

Dans un contexte où l'on demande des efforts aux associations, nous sommes attachés à la proportionnalité qualitative et quantitative. Il suffit de comparer l'ensemble des délibérations pour nous rendre compte que les montants ici ne nous semblent pas tous également justifiés, c'est pourquoi nous avons demandé de les dissocier.

Par conséquent, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- J'entends votre propos, Monsieur Bocquet, sur le formalisme dont vous souhaitez qu'il soit respecté. Je rappellerai que l'annuaire de la Ville ne compte pas moins de 700 associations, signe d'un fort dynamisme associatif dans notre ville. Parmi ces associations, certaines, notamment les plus anciennes qui sont installées dans leur fonctionnement depuis des années, rencontrent parfois des difficultés à présenter, à écrire de manière précise ce qu'elles font. Elles ont du mal à entrer dans le formalisme que peut représenter la rédaction d'un rapport d'activité.

Je rappellerai aussi que la délégation Vie Associative se tient à la disposition des associations pour les aider à mieux entrer dans ce cadre qui peut parfois paraître administrativo-administratif.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je voudrais dire quand même, sans revenir trop sur le fond puisque le propos de M. Bocquet était assez soft, qu'on ne peut pas simplement évoquer la comparaison avec les autres. Si dans cette délibération on est à 21 700 € et que, pour d'autres, on est à 1 000 €, 2 000 €, 3 000 €, jusqu'à 4 000 €, cela vient aussi du fait que nous présentons notre délibération de cette façon. Si nous l'avions présentée en même temps que la Maison de la culture arménienne ou que d'autres associations espagnoles, nous serions sur des sommes qui seraient peut-être plus comparables.

J'ajoute, parce que je sais que M. Bocquet est un adepte de la laïcité, qu'à partir du moment où cette association est liée à Alexandre Grossman, qui était un déporté résistant, juif bien sûr, cela dit quelque chose dans le nom d'une association. Quand on parle avec le groupe communiste du stade Georges-Lyvet, je sais qu'ils sont attachés à ce que l'on rappelle que Georges Lyvet a été un résistant et qu'il a été fusillé, et que l'on s'attache d'une certaine manière à ce que sa mémoire existe.

Là, le sujet n'est pas simplement celui de la dénomination d'Alexandre Grossman mais c'est bien aussi de le rappeler.

Je sais que certains sont gênés par le fait que cette association utilise des locaux qui sont à côté de la synagogue et que, d'une certaine manière, ceux qui participent aux activités de cette association (je ne dis pas que c'est cela qui les gêne mais il y a un rapport à cela) appartiennent plutôt au judaïsme et à la communauté juive. C'est aussi une réalité dans notre ville. Il nous est arrivé dans le passé d'attribuer des subventions aux scouts catholiques, je n'ai jamais entendu poser la question parce que c'était des scouts et qu'ils étaient liés au catholicisme et à une paroisse.

Je ne fais pas tout à fait la comparaison avec la Maison de la culture arménienne, on n'est pas vraiment avec une religion, mais il y a des facteurs d'identité qui sont un peu comparables. On pourrait peut-être regretter que ceux qui la fréquentent appartiennent essentiellement à la communauté mais s'ils ne le faisaient pas, où iraient-ils le faire ailleurs ? C'est une vraie question qui dépasse un peu cela. S'ils se retrouvent là, c'est parce qu'ils ont de vraies activités. On pourrait demander au rapport d'être mieux détaillé, il l'est déjà par rapport à l'an dernier.

Je rappelle aussi que la subvention, puisqu'on fait référence au problème d'économies, a baissé ces deux ou trois dernières années, elle a largement participé à l'effort de contraction de certaines subventions, plus que d'autres, mais si je dis plus que d'autres, on pourra me retourner le compliment en quelque sorte. En tout cas, elle y a participé comme d'autres et largement, elle représente des personnes qui font partie de cette ville, qui certes se retrouvent dans un espace que l'on peut appeler communautaire, mais qui, s'il n'existait pas, ne se retrouveraient pas forcément à la MJC, pas forcément au centre Léo Lagrange. On peut certes le regretter mais c'est quand même la réalité.

À partir de là, prendre en compte les activités qu'ils font dans ce cadre, cela relève d'une conception ouverte de la laïcité au plein sens du terme, et c'est du rôle d'une Ville que de

savoir aussi accompagner les populations - des jeunes ici - dans ce cadre-là. C'est plutôt un problème d'équité qui pourrait être posé.

Je le dis même si Jonathan Bocquet n'a pas évoqué plus particulièrement cela mais, comme il l'avait fait l'an dernier, on était dans une certaine continuité. Lorsqu'à la Métropole nous avons voté, en tout cas le groupe La Métropole Autrement mais pas seulement, à part certains qui ne l'ont pas votée, une subvention de 1 M€ pour l'Institut culturel musulman, on aurait pu dire aussi : « Vous n'avez pas à le faire. »

Quand on est dans un certain nombre de comparaisons, encore faut-il élargir le spectre des raisons de nos interventions.

M. Mathieu SOARES.- Juste un mot parce que le groupe communiste s'associe à l'explication de vote de M. Bocquet. Sur un tel sujet, je regrette ce qui pourrait apparaître comme des sous-entendus...

M. LE MAIRE.- Je l'ai dit explicitement pour qu'il n'y ait pas de sous-entendus.

M. Mathieu SOARES.- Il me semble que le propos était relativement clair, il s'agit de voter une subvention au regard d'un rapport d'activité qui paraît quand même assez faible par rapport à la somme qui est donnée. On ne peut accuser ni le groupe radical ni le groupe Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche ni notre groupe d'avoir des idées derrière la tête. Nous avons toujours été très clairs sur ces sujets.

Pour notre part, en tant que groupe communiste, sur ce sujet en particulier de lutte contre toutes les formes de discrimination et l'antisémitisme, nous avons toujours été très au clair et parmi les premiers à nous mobiliser sur cette question, nous continuerons de le faire.

Nous sommes sur un sujet qui n'a pas nécessairement besoin d'être monté sur de tels sous-entendus, il me semble que l'on peut rester à l'explication de texte de M. Bocquet qui est que le rapport d'activité nous pose question en tant qu'élus municipaux et, de manière très tranquille, nous nous abstenons sans aller chercher plus loin que cela.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je n'accusais personne d'antisémitisme mais je dis simplement que quelquefois il faut réfléchir aux conséquences de ses actes. C'est quand même à partir de là, qu'on le veuille ou non, une espèce de regard particulier sur une association avec une exigence qui est portée. J'entends bien, vous dites que c'est simplement parce que le rapport d'activité n'est pas tout à fait égal aux autres, je ne suis pas sûr qu'il y ait eu pour les autres la même attention portée. On pourrait penser qu'il devrait être mieux rédigé, nous l'avions demandé l'an dernier, cela a été un peu le cas cette année. Quand on voit le nombre de jeunes qui y participent, le nombre d'activités, on n'est pas non plus dans quelque chose qui est squelettique, cela pourrait se comparer à un centre d'activité tartempion qui organise des voyages, des activités, des spectacles.

On peut faire le reproche d'une formalisation insuffisante par rapport à ce que la Ville demande aujourd'hui, c'est ce qui me gêne un peu dans une abstention ciblée. Je le dis aussi.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (37 pour - 17 abstentions) –

M. LE MAIRE.- Le groupe Front National qui ne s'est pas exprimé.

M. Stéphane PONCET.- Mais pour d'autres raisons !

M. LE MAIRE.- Sur lesquelles on préfère ne pas s'arrêter !

**43 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -
M. Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**44 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
- M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**45 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS
ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS - M. Didier
VULLIERME**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**46 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS
D'ANCIENS COMBATTANTS - M. Jean-Paul CHICH**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**47 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES ET
COMMISSIONS MUNICIPALES - M. Jean-Paul BRET**

M. LE MAIRE.- Il faut utiliser le bulletin de vote sur vos tables. Je vais vous le donner et je demanderai si quelqu'un veut que l'on vote à bulletin secret. Il s'agit de remplacements.

- M. Stéphane Frioux pour la commission Économie et Administration générale

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE.- Pour les groupes scolaires :

- Croix-Luizet : M. Frioux remplace Mme Blanc

- Lakanal : M. Berthilier remplace M. Ali Mohamed Ahamada

- Lazare Goujon : Mme Prune Chanay remplace Mme Marie-Neige Blanc
- Pasteur : M. Frioux remplace Mme Natalie Perret

Pour les centres sociaux :

- La Ferrandière : M. Stéphane Frioux remplace Mme Marie-Neige Blanc
- Les Buers : Mme Laura Gandolfi remplace M. Ali Mohamed Ahamada

Je pense que nous n'allons pas faire un vote à bulletin secret.

- Adopté à l'unanimité (40 pour - 14 NPPV) –

48 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

49 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE AMONT - SEGAPAL - Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- La SEGAPAL était auparavant présidée par M. Devinaz qui, devenu sénateur, a dû abandonner son mandat. Nous sommes présents à travers M. Devinaz et Mme Reveyrand.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté l'unanimité (51 pour - 2 NPPV) –

50 - RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL « POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE » AU COURS DES EXERCICES 2011 A 2016 - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Nous avons à prendre acte. C'est Mme Balanche qui est rapporteur et j'ai deux demandes d'intervention pour clôturer cette séance.

Madame Balanche, voulez-vous dire un mot ?

Mme Dominique BALANCHE.- J'interviendrai en fin de prises de parole.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport de la Chambre régionale des comptes, concernant la gestion du syndicat intercommunal des Pompes Funèbres de l'agglomération lyonnaise au cours des exercices 2011 à 2016, est soumis à notre avis.

En propos liminaires, je souhaiterais apporter trois éléments :

Le premier, sur l'analyse de la structure des ventes, confirme bien que les entrées de gamme concernent un volume bien supérieur aux autres. Les foyers modestes se saisissent donc de ce service municipal et c'est tant mieux. Mais nous constatons en même temps une augmentation des tarifs de près de 17 % pour des obsèques entre 2011 et 2015. Si les tarifs de ce service restent moins chers que ceux des concurrents privés, attention cependant à laisser accessible à l'ensemble des familles ce service de première (et dernière !) nécessité.

Le deuxième élément est sur la prise en charge des obsèques de personnes dépourvues de ressources et dont le chiffre a doublé entre 2011 et 2015. Cela conforte l'opportunité et l'intérêt d'un service public des obsèques avec le passage en SPL. Ce passage en SPL permet par ailleurs une vraie souplesse et une mutualisation des compétences pour les collectivités membres, tout en conservant un principe de in-house dans la gestion des services indispensables à ce type de sujet. Ce mode de gestion permet peut-être aussi de venir remettre de l'ordre et un peu de vie dans une ancienne gestion. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Troisièmement, nous constatons en même temps une baisse de 9,5 % entre 2011 et 2015 du nombre de cercueils facturés. Le nombre de morts lui ne semblant pas autant fluctuer sur notre métropole, comment expliquer cette baisse importante, alors que les prix sont globalement bien moins élevés que chez la concurrence ? Le service est-il bien présenté et connu de l'ensemble des familles ?

Revenons maintenant à l'objet du rapport.

Gestion archaïque : voilà comment nous pourrions qualifier la gestion du syndicat intercommunal entre 2011 et 2016. Il a notamment été relevé par la Chambre régionale l'absence de commission de contrôle des comptes et de commission consultative des services publics locaux, ce à quoi vous semblez répondre que l'interprétation de la CRC n'était pas pertinente alors que la CCSPL est obligatoire et permet notamment l'examen du rapport annuel.

La CRC a relevé aussi l'absence de rapports d'activité, ne répondant pas ainsi à une obligation prévue par le Code général des collectivités territoriales d'information des communes membres. Selon le CGCT, ce rapport doit être communiqué par le maire au Conseil Municipal en séance publique. Or, nous n'avons pour ainsi dire jamais vu passer ce rapport en Conseil.

Par ailleurs, la CRC relève l'absence d'une comptabilité d'engagement, d'une comptabilité analytique, de PPI et d'outils fiables pour la fixation des prix et pour le pilotage financier et le suivi de l'activité, ce qui semble surprenant au vu de la présence en tant que titulaire au sein de la SPL de M. Kabalo, adjoint en charge des finances de notre commune.

En matière de Ressources Humaines, il est noté par la Chambre des irrégularités en matière de bilan social et l'absence d'indicateurs sociaux et de fiches de poste. Nous

sommes cependant rassurés sur l'acquisition de progiciels de gestion qui vont permettre de passer de l'archaïque au moderne et de pallier cela.

Pour finir sur une note positive, nous avons noté qu'avec ce rapport une lettre de réponse aux observations de la CRC y est jointe. Cette lettre nous indique que les remarques ont été prises en compte. Mais il aura quand même fallu un contrôle de la CRC pour pointer ces carences. Nous notons également, et c'est d'ailleurs reconnu par la CRC, la qualité du service rendu à un coût accessible.

Les services publics ont un rôle essentiel pour assurer l'égalité de présence et qualité des services techniques et sociaux, dans tous les domaines où les différences techniques, économiques, environnementales, culturelles ou sociales entraînent une discrimination. L'égal accès aux besoins humains fondamentaux (dont la mort) fait aussi partie de leur mission. Défendre, gérer correctement, efficacement, faire évoluer les services publics avec des outils modernes, c'est aujourd'hui une nécessité, tant les politiques publiques des gouvernements successifs les ont affaiblis et tant ils sont indispensables à la qualité du vivre ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du PFIAL (Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise) pour les exercices 2011 à 2016. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières sur la gestion des opérations funéraires.

Pour rappel, le PFIAL a été créé en 2005 à l'initiative des communes de Lyon et Villeurbanne, et en 2006, dès sa formation, j'ai été élue au conseil d'administration. Impliquée et investie, je suis toujours élue deux ans plus tard. C'est donc en toute connaissance du sujet que je me permets d'intervenir ce soir, non pas en opposition mais pour défendre les PFIAL, pour défendre un service public de qualité, pour rappeler que le cœur de métier des PFIAL est le service aux familles, l'accueil, la présence et l'accompagnement dans le moment difficile qu'est la mort.

D'une manière générale, le rapport met en exergue sur de nombreux aspects la bonne gestion des différentes missions portées par le syndicat, même si certains parmi nous ont tendance à noircir le tableau ou à avoir des doutes.

La Chambre relève notamment la situation financière maîtrisée du syndicat et la compétitivité des tarifs pratiqués dans un contexte concurrentiel tendu. En effet, depuis sa création sa part de marché, de 26 % en moyenne entre 2011 et 2015, a reculé en raison notamment de l'ouverture de chambres funéraires concurrentes et de la fin du monopole dont il disposait dans la prise en charge des vacations judiciaires (monopole que nous avons récupéré de nouveau cette année), mais, par ailleurs, son chiffre d'affaires global n'a toutefois baissé que de 3 % grâce à une maîtrise des coûts et à des tarifs globalement compétitifs, je le répète.

Par ailleurs, des travaux importants de mise aux normes et d'amélioration du crématorium ont été réalisés pour un montant d'environ 4 M€, lesquels ont permis de renforcer la qualité du service public offert aux usagers.

La majorité des recommandations et observations formulées par la CRC portent sur la mise en conformité avec la réglementation de procédures administratives telles que la transmission d'un rapport annuel d'activité, l'installation de la commission consultative des services publics locaux et de la commission de contrôle des comptes entre autres.

Ces recommandations visent également à améliorer le suivi budgétaire et comptable du syndicat avec la mise en place d'une comptabilité d'engagement, planification des investissements, détermination du coût de revient des prestations et d'un contrôle analogue.

Je rappelle que toutes les écritures comptables ont toujours été supervisées par la Préfecture et le Trésor Public, et que certaines de ces recommandations ont déjà été mises en conformité. Donc, le mot « archaïque » n'a plus de raison d'être, et cela me choque un peu.

Le rapport d'observations définitives a été transmis au PFIAL le 14 juin 2018. Le syndicat représenté par Alain Giordano, son président, a, comme le permet la procédure, établi une réponse écrite le 13 juillet 2018, et je vous invite à la consulter, tout y est parfaitement détaillé.

Enfin, pour terminer mon propos, depuis le mois d'octobre 2016, le syndicat a décidé de confier la gestion de l'ensemble de ses compétences à la société publique locale SPL, intitulée « Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon », capital auquel participent également onze communes membres de la Métropole de Lyon. Certains pourraient y voir uniquement une démarche commerciale et c'est bien dommage, car la SPL répond aux attentes et interrogations des familles et des communes sur le funéraire, et offre un service de qualité sans clivage politique, ce qui est quand même à souligner.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maurice.

Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je n'ajouterais pas grand-chose au vu de l'élaboration des propos de Mme Maurice qui montrent que, sur ce sujet, il n'y a pas de posture politique à avoir, et je suis un peu désolée d'en voir une de votre part parce que 2011-2016, de nombreux Verts étaient dans le Conseil d'Administration des PFIAL du côté de Lyon, et je trouve que chacun a fait à sa façon, avec l'énergie, avec les outils et les moyens qu'il avait.

Par rapport à ce qu'a dit Mme Maurice, je n'en dirai pas plus. Vous avez symbolisé par votre intervention la qualité de votre présence auprès des services. Voilà.

Merci beaucoup Madame Maurice.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais oublié une présence variée au sein du Conseil d'Administration, M. Giordano qui a un peu changé d'étiquette, en tout cas qui ne peut plus être qualifié aujourd'hui d'Europe Écologie Les Verts, il y avait M. Étienne Tête et

je me rappelle qu'il avait développé une énergie pour être le président du syndicat intercommunal, il faut s'en souvenir.

Vous n'êtes comptables de personne mais il y a des continuités politiques qu'il est toujours intéressant de rappeler.

Après, je remercie Mme Maurice parce que ce n'est pas toujours que l'on est en adéquation totale avec ses propos mais ce qu'elle a dit, c'est l'expression de la réalité. Elle l'a dit d'autant mieux que je ne suis pas là pour la flatter mais elle est quand même très assidue depuis très longtemps et elle participe avec conviction et travail au sein de ces instances. Elle peut donc apporter un point de vue qui est important.

J'ajoute que la Chambre régionale des comptes est faite pour faire des remarques et ce qui est un peu ennuyeux à vous entendre, Madame Khelifi, c'est que vous avez pris tout cela et que vous le faites un peu à la procureur. Vous allez vous en défendre mais c'est toujours : comment se fait-il que ? Oui, la Chambre régionale des comptes se penche sur une gestion et fait des remarques, ce n'est pas un tribunal. D'ailleurs, la meilleure réponse à cela, c'est celle que fait le président, en tout cas le PFIAL, en disant qu'on va s'améliorer.

Ce n'est pas toujours simple, par exemple l'absence de la commission consultative des services publics. Il est un peu facile après de dire qu'il aurait fallu qu'elle ait lieu, sauf qu'au départ, il n'y avait pas véritablement nécessité de la mettre en route.

Après, la Chambre régionale des comptes dit que nous aurions dû le faire, oui, mais ce n'était pas simplement une différence d'interprétation, rien n'y obligeait. Remarquons cela plutôt que de dire qu'il n'y en a même pas eu !

Quand on a un rapport de la Chambre régionale des comptes, on peut prendre un certain nombre de choses et le faire sien. C'est oublier les réponses, vous ne les aviez peut-être pas eues quand vous avez écrit votre intervention mais il me semble qu'elles sont de nature à montrer que, sur ce sujet, les observations seront prises en compte. Il faudra sans doute chaque année, cela fera une délibération de plus au Conseil Municipal, passer le rapport du Conseil d'Administration. Nous le ferons. Nous avons eu beaucoup d'avis à ce Conseil, un de plus ou un de moins, ce n'est pas ce qui changera fondamentalement l'ordre du jour de nos séances.

Votre intervention nous semble faire oublier l'essentiel même si vous l'avez dit, mais comme vous l'avez dit avec beaucoup de remarques, on a tendance à l'oublier.

Quand les Villes de Villeurbanne et de Lyon ont mis en place cela, c'était pour faire en sorte que le service public puisse agir dans un secteur qui, autrement, aurait été uniquement livré à la concurrence du secteur privé. C'est la réalité. Cela ne veut pas dire que le service public a à s'exonérer des contrôles mais il faut le rappeler. Le service public, ce n'était pas simplement pour le plaisir du service public, cela a permis, comme la Chambre régionale des comptes le reconnaît, de rendre un service à moindre coût, en tout cas très compétitif avec ceux du secteur privé, même plus que compétitif.

On vous a répondu qu'en 2016 il y en avait un peu moins, vous avez dit : « Comment se fait-il ? », Mme Maurice vous a apporté une réponse. Plutôt que de le poser sur le mode

procureur, quand on a la réponse, on comprend pourquoi une baisse en 2016 liée à un contexte qui a évolué. C'est quand même cela.

Vous qui êtes souvent attachés au service public quand on passe une DSP en disant qu'il n'y a que le service public, je trouve que cela devrait peut-être vous donner une lecture d'une situation un peu plus éclairée.

J'ajoute et je termine là-dessus : lorsqu'il a fallu élargir le syndicat, faire en sorte que des communes qui ne sont pas Lyon et Villeurbanne puissent être associées à la SPL, par exemple la Chambre régionale des comptes regrette que nous n'ayons pas passé cela. Oui, là aussi, l'essentiel était que si on ne le faisait pas, on déséquilibrait la concurrence du service public. Je suis intervenu sous forme d'explications auprès d'un certain nombre de communes, excusez-moi de le dire de façon triviale, parce qu'elles avaient des hôpitaux et donc des morts sur leurs communes à la sortie des hôpitaux. C'est comme cela.

C'est le cas de Saint-Genis-Laval avec tout ce qui relève de Lyon Sud, c'est le cas de Bron où il y a beaucoup d'hôpitaux et c'est le cas aussi de Pierre-Bénite qui est située avec Lyon Sud et qui partage avec Saint-Genis-Laval. Si on ne le faisait pas, le syndicat ne pouvait pas offrir une offre publique sur ce territoire. Cela élargit son assiette, cela le met dans une situation plus forte. C'est l'essentiel.

Il a fallu convaincre les élus de ces communes. Ils n'entrent pas tout à fait au Conseil d'Administration comme les autres, il existe un statut particulier. Ils ne cotisent pas de la même manière que Lyon et Villeurbanne, ce que reproche un peu la Chambre régionale des comptes mais sur lequel on peut être ferme. Mais quand un service est fourni dans ces communes, elles payent le service.

Cette réalité est de loin beaucoup plus importante que quelques remarques de la Chambre régionale des comptes qui, au demeurant, ne met pas en cause ce syndicat, le félicite même, et qui demande un certain nombre d'améliorations dont certaines peuvent en plus être discutées.

Vous avez simplement à prendre acte de cette communication.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée à 20 heures 15.